

## À NOS ABONNÉS

(Suite de la page 1)

### Le CLR sur Internet

Mais l'avenir est au développement d'internet. Le CLR s'est doté d'un site moderne : [www.laicite-republique.org](http://www.laicite-republique.org) qui permet de maintenir entre nous tous un lien et d'ouvrir un espace de dialogue permanent. Les animateurs des comités locaux sont également mieux associés à la vie du bureau national. Sur ce site, on trouve des informations sur le CLR, ses prises de position, ses publications, ses colloques, on est invité à débattre sur notre espace forum, s'informer de l'histoire de la laïcité, des textes fondateurs, de son actualité en France et dans le monde, des publications, des activités des associations amies. Interactif, ce site, pour être vivant, a besoin de vous. Vos informations sur l'état de la laïcité dans le monde, sur des faits portant atteinte aux principes laïques et républicains dans votre ville, vos réflexions, sont et seront les bienvenus. Les citoyens qui partagent notre engagement républicain pour une citoyenneté de femmes et d'hommes libres et égaux en droit, d'une République laïque, sur ces thèmes, se sentent souvent isolés, y compris lorsqu'ils adhèrent à des associations progressistes. Leurs idées, nos idées, trop souvent malmenées par la pensée unique et ses médias, doivent pouvoir s'exprimer. Aussi est-il important qu'ils puissent s'associer à ce pôle d'information et d'échanges et contribuer à leur tour à l'enrichir et à le faire connaître. Telle est également la vocation de rassemblement du Comité Laïcité République. ●

*Le Bureau National*

## LES ADRESSES INTERNET DU CLR

<http://www.laicite-republique.org/>

### La Charte, les statuts

<http://www.laicite-republique.org/charte.htm>

### Laïcité Info

<http://www.laicite-republique.org/linfo.htm>

### Les colloques

<http://www.laicite-republique.org/colloque.htm>

### Histoire de la laïcité

<http://www.laicite-republique.org/historique.htm>

### La laïcité dans le monde

<http://www.laicite-republique.org/laicitemonde.htm>

### La laïcité à travers la presse

<http://www.laicite-republique.org/revuepresse.htm>

### Comités Locaux (email)

Comité Laïcité République de l'Aude  
[clr11@laicite-republique.org](mailto:clr11@laicite-republique.org)

Comité Laïcité République Vallée de la Dordogne

[clr24@laicite-republique.org](mailto:clr24@laicite-republique.org)

Comité de Bordeaux

[clr33@laicite-republique.org](mailto:clr33@laicite-republique.org)

Comité de l'estuaire de la Loire

[clr44@laicite-republique.org](mailto:clr44@laicite-republique.org)

Comité du Haut-Rhin

[clr68@laicite-republique.org](mailto:clr68@laicite-republique.org)

Comité Laïcité République de Paris

[clr75@laicite-republique.org](mailto:clr75@laicite-republique.org)

Comité Laïcité République Lorraine

[clr54@laicite-republique.org](mailto:clr54@laicite-republique.org)

Comité Laïcité République Var

[clr83@laicite-republique.org](mailto:clr83@laicite-republique.org)

## HOMMAGE À TROIS AMIS, MILITANTS DE LA LAÏCITÉ

Trois militants de la laïcité qui, à des titres divers, ont apporté leur soutien au Comité Laïcité République nous ont quittés :

**Xavier PASQUINI**, membre du bureau national du CLR, journaliste à *Charlie Hebdo*,

**Jean DELPY**, rédacteur en chef de la *Corrèze républicaine et socialiste*,

**Pierre LAMARQUE**, fondateur du CAEDEL.

Ils nous manqueront mais demeureront présents dans notre chaîne de fraternité républicaine.

Nous présentons au nom du CLR nos condoléances sincères à leur famille.

- Publication du *Comité Laïcité République*
- BP 145 - 75422 Paris cedex 09
- [www.laicite-republique.org](http://www.laicite-republique.org)
- Directeur de la publication : Patrick Kessel
- Impression : Y. Masson - Paris
- Conception et réalisation :
- Digi-France Productions Graphiques
- Commission paritaire en cours
- Prix par numéro : 5 F
- Abonnement (un an) : 60 F

## BULLETIN D'ADHÉSION

Après avoir pris connaissance de la déclaration de principes du Comité Laïcité République, je déclare en reconnaître le bien-fondé et m'engage à œuvrer dans l'esprit et vers les buts que cette déclaration de principes évoque. Je demande mon adhésion comme membre du Comité Laïcité République, auprès duquel je devrai remplir mes obligations d'adhérent.

*Je joins un chèque de 250 francs à l'ordre du CLR.*

Fait à ..... le ..... Signature :

Nom..... Prénom .....

Adresse .....

Ville ..... Code postal [ ][ ][ ][ ][ ]

Profession ..... Tél. domicile ..... Tél. professionnel .....

A retourner au Comité Laïcité République - BP 145 - 75422 Paris cedex 09  
[www.laicite-republique.org](http://www.laicite-republique.org)

## À NOS AMIS ABONNÉS

Laïcité Info est de retour. Après quelques mois pendant lesquels sa parution a été suspendue, le journal du Comité Laïcité République est de retour. Réalisé exclusivement par des militants, Laïcité Info a connu les difficultés propres au réseau associatif : la publication régulière et l'envoi d'un journal nécessitent un engagement permanent de moyens humains et financiers. Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous excuser. Ces difficultés sont aujourd'hui maîtrisées et Laïcité Info sortira désormais quatre fois par an, entretenant ainsi le lien entre nous.

(suite page 20)

## SOMMAIRE

• Edito	1
• Servage génétique	1
• Charte européenne des droits	4
• Chevalier de La Barre	7
• Mourir dans la dignité	7
• Laïques européens	8

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• Rapport d'orientation	9 à 12
• Décisions	9
• Rapport d'activité	11-12
• Bureau	12
• Conseil d'administration	12

### COMITÉS LOCAUX

• Bordeaux - Mondialisation	13
• A lire	14
• Paris	16
• Nantes - L'intolérance	17
• Brèves	17
• Bordeaux - Pensée unique	18
• Marseille - J.-P. Chevènement	19
• Hommage à trois amis	20
• Bulletin d'adhésion	20

### Comité Laïcité République

Président fondateur : Claude Nicolet  
Président d'honneur : Henri Caillaudet  
Président : Patrick Kessel

## ÉDITO *par Patrick Kessel*

# GAUCHE RÉPUBLICAINE : LE RETOUR

Les élections municipales des 11 et 18 mars 2001 constituent une étape importante dans la vie politique française. C'est en effet, contrairement aux idées martelées par les « faiseurs d'opinion », une défaite de la pensée médiatico-politique. Ceux qui annonçaient une progression de la gauche plurielle fondée sur sa conversion définitive au modernisme, c'est-à-dire au libéralisme et au communautarisme, se sont lourdement trompés. Editorialistes, sondagistes, politologues, experts divers et communicateurs, si nombreux à s'être alignés sur la pensée unique, avaient proclamé jour après jour, *urbi et orbi*, l'incontournable confirmation dans les urnes d'une politique présentée comme « la seule possible ». Cette défaite est d'abord la leur, celle du système qui fabrique les opinions dominantes, les images du paraître et du croire.

**Première leçon :** l'électorat est moins bête que certains voudraient le donner à croire. Il démontre une autonomie par rapport au prêt-à-penser politique parisien, prémâché, servi sous-vide. Les citoyens témoignent d'une capacité à penser autrement que les modèles standards du politiquement correct. C'est l'idée même du consumérisme politique qui est en question. Les électeurs, les jeunes en particulier, en votant majoritairement avec leurs pieds - abstentions, blancs, petites formations contestataires - signifient qu'ils ne veulent plus de cette façon de faire de la politique. Il faut rendre à la politique sa capacité à produire du sens, de l'espoir, à transformer le réel pour concrétiser un idéal. L'électorat montre le chemin : associer l'éthique de la citoyenneté républicaine, les valeurs qui devraient

(suite page 2)

## FAUT-IL REDOUTER UN SERVAGE GÉNÉTIQUE ?

*par Henri Caillaudet, président d'honneur du CLR*

Un débat majeur s'ouvrira prochainement devant le Parlement, qui portera sur la révision quinquennale des lois de bioéthique. La discussion sera d'autant plus importante que, depuis peu, la communauté scientifique a quasiment achevé le décryptage du génome humain. Désormais, l'homme sait lire les lettres, sinon toutes, celles de l'alphabet biologique. Bien qu'il ne sache pas encore en faire toujours des mots, notre identité est à découvrir. Certes, d'immenses espoirs semblent pouvoir être réalisés prochainement afin d'éradiquer certaines « tares »

qui blessent la dignité, mais hélas accompagnés d'un cortège de peurs. En effet, nous devons toujours craindre les dérives malgré les efforts constants d'encadrement. J'ai approuvé l'Avis du Comité consultatif national d'éthique saisi par le Gouvernement sur l'avant-projet de loi portant transcription dans le Code de la propriété intellectuelle de la Directive 98-44 du Parlement et du Conseil européens relatif à la protection juridique des inventions biotechnologiques. Au Comité, nous

(suite page 3)

(Suite de la page 1)

*guider l'action des hommes et l'audace nécessaire à la résolution des problèmes concrets. C'est désormais possible.*

**Deuxième leçon :** *cette élection constitue une sévère défaite pour la gauche plurielle. Ses succès à Paris et à Lyon ne sauraient masquer que la droite est majoritaire dans le pays. La lame de fond, à quelques exceptions près, va de gauche à droite.*

*C'est la gauche qui a manqué à la gauche plurielle. Une partie importante de l'électorat populaire est passée dans l'abstention, voire à droite, ne se reconnaissant pas dans la dérive libérale qui s'accompagne d'une dérive anti-républicaine. Parlons simple : les électeurs ne voient plus de sens à la politique. Dans celle qui est mise en place comme dans celle que l'opposition voudrait mener. L'alternance politique n'alterne plus grand chose. La politique banalisée est perçue comme un jeu ennuyeux dont les acteurs, peu considérés, se confondent sur les plateaux de télévision avec les animateurs des émissions les plus creuses. Séduire plutôt que convaincre, suivre plutôt qu'anticiper. Sondagisme et bougisme permettent d'occuper le devant de la scène. L'heure est aux corporatismes et aux communautarismes.*

*La République des citoyens libres et égaux s'estompe derrière une arlequinade de tribus fondées sur des intérêts économiques, des origines, les régions, la religion, la langue, la sexualité, la fonction, la chasse, la pêche... considérées comme autant de cibles marketing auxquelles la politique moderne propose des produits adaptés. Le bien commun s'efface sous l'arrogance des revendications parcellaires. La citoyenneté se dilue dans l'identitarisme des communautés, l'universel trop abstrait dans l'émergence de nouveaux ghettos bien concrets. Au bout du compte, les problèmes de fond demeurent, car l'addition des clientélismes et des corporatismes ne fait pas une République.*

*Ce que la gauche plurielle paye électoralement, c'est son ralliement à cette vision éclatée de la société dans laquelle elle a peut-être imaginé trouver un substitut à son désengagement politique et social. Ceux pour qui le socialisme était l'aboutissement de la République ne s'y retrouvent plus.*

*L'affaire du voile à l'école avait constitué une frontière symbolique, au-delà de laquelle on pressentait que le ticket républicain risquait de n'être plus valable. L'adoption de la Charte européenne des*

*langues minoritaires en est la continuité. La proposition Méhaignerie soutenue par la gauche plurielle visant à donner aux autorités locales le pouvoir d'adapter la loi aux particularismes locaux marque un nouveau degré dans la dérive. Le projet pour la Corse témoigne qu'on est passé des idées aux actes politiques. Tout cela ne peut qu'encourager les égoïsmes sociaux, les replis identitaires, les micro-nationalismes, les tribalismes des temps modernes dont on constate au Pays Basque espagnol et dans l'ex-Yougoslavie, c'est-à-dire à nos portes, à quelle vitesse ils conduisent à la haine de l'autre, à la déstabilisation de la démocratie et à la guerre. Les différences, les cultures et les langues régionales ne sont pas des ennemies de la République dès lors qu'elles demeurent dans le droit commun, dans l'égalité des droits.*

*Ce dont parlent les citoyens dans les « brèves de comptoir » avec des mots simples, c'est de la croissance inégalitaire - start-up d'un côté, bas salaires de l'autre -, de la sécurité, de la protection sociale, de la santé, des retraites, du logement, de la montée des communautarismes et de la difficulté à cohabiter dans les quartiers entre tribus de plus en plus étrangères les unes aux autres.*

*Les très modestes résultats électoraux des nationalistes-régionalistes en général, et en Corse en particulier, à Bastia notamment, témoignent d'une grande réticence au projet sur la Corse. L'onde de choc de ce dossier est loin d'avoir produit encore tous ses effets. En particulier si, comme on lui en prête l'intention, le Premier ministre développe au cours de la campagne présidentielle un projet de réforme constitutionnelle élargissant aux autres régions quelques-unes des mesures du projet pour la Corse.*

*Les électeurs ne se reconnaissent pas dans ces billevesées dont ils pressentent qu'elles pourraient contribuer à défaire l'unité de la République. Ils ne sont pas prêts à accepter que l'enseignement du corse devienne obligatoire de fait dans des écoles publiques, pas plus que le breton, le basque, l'alsacien ailleurs. Ils attendent un service public en évolution, au service des citoyens mais pas privatisé, une décentralisation efficace mais pas faux-nez d'une dissolution du public dans le marché. Ils espèrent une école publique, laïque assurant à tous les enfants l'apprentissage des outils de la Raison, de la pensée par soi-même et donc de la citoyenneté, qui permette concrètement l'égalité des chances et non des écoles transformées en services à la carte, adap-*

*tables aux particularismes.*

*Rien d'étonnant donc à l'émergence d'un hétéroclite front du refus probablement durable. Si rien ne change, on voit mal comment la gauche plurielle pourrait remporter les prochaines échéances électorales.*

**Troisième leçon :** *la droite a remporté les élections municipales. Une partie de l'électorat d'extrême droite a réintégré le giron et arithmétiquement l'élection présidentielle se présente sous de bons augures pour son principal candidat. Elle est pourtant politiquement bien fragile, divisée, sans bilan positif, sans propositions alternatives sinon une fuite en avant vers toujours plus d'alignement sur la mondialisation libérale. En l'état, on ne voit pas ce que les républicains pourraient espérer de ce côté-là.*

**Conclusion provisoire :** *une période s'achève dont l'image et la représentation politiques apparaissent en décalage profond avec le pays réel.*

*Une autre politique est attendue. S'il faut mettre un terme à cette fuite en avant dans un « modernisme » creux qui se révèle en fait bien conservateur, il ne saurait d'ailleurs s'agir de prôner un retour à un âge d'or d'une République imaginaire. La pérennité des valeurs qui fondent la citoyenneté ne saurait dispenser de revisiter tous les chantiers pour apporter des solutions concrètes aux problèmes concrets des femmes et des hommes de notre temps. Encore faut-il nous assurer que les mots ont un sens et ne pas laisser les manipulateurs de la communication les vider pour les exploiter à leur guise. En d'autres termes, liberté n'est pas libéralisme, égalité n'est pas équité, solidarité n'est pas charité et laïcité n'est pas communautarisme.*

*Un monde nouveau émerge. De nouvelles générations s'emparent de la vie. C'est avec elles qu'il convient de dessiner un horizon, d'affirmer une volonté, de réhabiliter la politique, de bâtir à partir des valeurs qui nous ont été léguées. Faute de quoi, en cas de crise, le populisme qui demeure assez puissant en Europe pourrait se poser en alternative à des peuples lassés.*

*La renaissance d'une gauche républicaine apparaît aussi urgente que salutaire. Il est indispensable qu'elle soit présente à l'occasion de la prochaine élection présidentielle. ●*



## FAUT-IL REDOUTER UN SERVAGE GÉNÉTIQUE ?

avons en effet admis qu'un gène peut être défini comme l'ultime enchaînement des quatre types de nucléotide composant l'ADN. C'est écrire qu'un gène a une signification unitaire. Biologiquement, si l'ADN est une simple molécule, elle est toutefois une molécule particulière puisqu'elle est le support programmatique de l'hérédité.

Dès lors, une question se posait à nous : pourquoi, par exemple aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, sinon au Japon, les gènes malgré leur spécificité pouvaient-ils relever de la règle couvrant les brevets ? Simplement parce que pour un grand nombre de ces savants et biologistes anglo-saxons, voire des industriels pharmaceutiques, le gène peut être assimilé à une molécule de nature « singulière » mais toutefois susceptible d'être isolée et ce grâce à une « intervention ». A ce plan, cette dernière est brevetable. A l'évidence, sans alourdir mon propos, je dois rappeler que le mal est déjà perceptible. Par exemple, l'entreprise Geron Corporation a réalisé de grands progrès en matière d'application médicale humaine, notamment dans le domaine de l'embryologie. Geron Corporation travaille en partenariat avec ses propres chercheurs, cependant qu'elle collabore étroitement avec des équipes publiques américaines ou étrangères, et même avec la France, pour exclusivement la différenciation des cellules embryonnaires animales.

Geron Corporation a donc déposé des brevets concernant, d'une part, les cellules souches humaines pluri-potentes (embryonnaires), d'autre part le transfert de noyaux (clonage), enfin la télomérase qui est cette enzyme impliquée dans la longueur des chromosomes, et par conséquent dans le phénomène du vieillissement. A l'évidence, une semblable mise en œuvre des brevets est une protection moralement et juridiquement inacceptable voire redoutable. Pourquoi ? Parce qu'elle est susceptible de confisquer l'information génétique humaine au profit de quelques grands groupes financiers. C'est pourquoi, rappelant et approuvant par ailleurs les motifs donnés par le Conseil d'Etat, le comité consultatif national

d'Ethique a souligné dans son Avis que si la France entérinait l'avis du Parlement européen de 1998 portant sur la brevetabilité du gène, elle devrait modifier de fond en comble les lois bioéthiques de 1994 et renoncer à son engagement éthique. A l'évidence, la Directive européenne contredit trois principes auxquels nous sommes moralement attachés : le principe de la non-commercialisation du corps humain ; celui du libre accès à la connaissance du gène ; celui enfin du partage universel de cette connaissance.

Le Comité a donc conclu que le gène humain inclut dans sa séquence des déterminants élémentaires fondamentaux de la personne humaine. C'est pourquoi son rapport au corps humain est d'une tout autre signification que pour les autres molécules. Décrypter l'information portée par le gène, c'est nécessairement ouvrir la compréhension du vivant et, dans l'hypothèse où le vivant est humain, cette compréhension est fondamentale pour l'ensemble de l'humanité.

En conclusion, après des débats d'une haute tenue scientifique, biologique et juridique, le Comité consultatif national d'éthique a proposé au Gouvernement d'ouvrir, aussi rapidement que possible, la création d'une Instance Internationale habilitée à concilier, s'agissant du génome, l'indispensable protection des intentions biotechnologiques avec les principes éthiques auxquels font écho tout à la fois la déclaration universelle sur le génome humain et celle des droits de l'homme que l'Unesco a pris en compte à l'initiative de la France.

Le temps presse. Ne baissons pas la tête sinon nous devons supporter, pour un temps très long, un joug redoutable mettant en cause jusqu'au fondement de notre Humanisme. Ayons le courage de ne pas laisser le génome humain à la merci de la finance internationale. ●

Henri Caillavet  
Membre du Comité  
consultatif national d'éthique

### BRÈVES

#### Sida : l'Eglise catholique persiste

Le Vatican confirme sa condamnation virulente de toute politique de lutte contre le sida fondée sur la prévention par l'usage du préservatif. Au moment où des chiffres accablants sont publiés sur l'aggravation de l'épidémie, en particulier sur le continent africain, au point que le silence des nations riches apparaît comme non assistance à personne en danger, le responsable du Conseil pontifical chargé des questions de santé a estimé que « le préservatif ne sert pas à grand chose » puisque l'épidémie progresse. « Le préservatif est moralement non licite [...]. La chasteté est la loi de Dieu ». On se souvient qu'en Afrique, des évêques avaient fait brûler en place publique des ouvrages d'éducation sexuelle et des préservatifs ! Cette fois cela ressemble fort à de la complicité de crime contre l'humanité.

#### Ratzinger, Jean-Paul II et les Eglises protestantes

Après le temps des repentances solennelles jetant un voile pudique sur la mémoire des victimes du cléricisme, l'Eglise a soufflé le froid pour rasséréner celles de ses troupes qui portent haut l'étendard du dogmatisme. Le cardinal Ratzinger a ainsi contesté aux confessions protestantes la qualité d'Eglises, affirmant de fait la supériorité de la doctrine catholique. La foi chrétienne est « exclusive, absolue, définitive » a-t-il dit dans un document intitulé *Dominus Jesus*, illustrant d'un jour différent la campagne de séduction menée à l'occasion de l'année du Jubilé.

Curieux partage des tâches : d'un côté Jean-Paul II aura passé l'année à sillonner la planète, lançant un appel œcuménique aux chrétiens séparés, aux juifs, musulmans, bouddhistes, hindouistes, de l'autre l'inamovible Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, qui avait en son temps rappelé l'excommunication des Frères-Maçons, « approuvé par le Pape »... « a procédé à une ferme mise au point d'ordre doctrinal » selon la délicate expression du rubricard du *Monde*.

# CHARTRE EUROPÉENNE DES DROITS : DANGERS ET AVANCÉES

par René Andrau, Président du Comité Laïcité République de Toulon

L'adoption d'une Charte des Droits Fondamentaux est dans la logique de la construction européenne telle qu'elle résulte du Traité sur l'Union Européenne et du Traité instituant la Communauté Européenne, dans leur version originelle et tels qu'ils ont été modifiés par le traité d'Amsterdam. Elle répond d'autre part à une volonté de rendre plus visibles et plus cohérents les droits qui découlent desdits Traités comme des Chartes du Conseil de l'Europe, tantôt signées et ratifiées par les 15 pays membres de l'Union (Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme, Charte Sociale Européenne), tantôt seulement signées, ou même ni signées ni ratifiées, comme c'est le cas de la Charte Sociale Européenne Révisée de 1996 que n'ont signée ni l'Allemagne, ni les Pays-Bas, ni l'Irlande, et que seules ont à la fois signée et ratifiée la France et l'Italie.

## Les droits fondamentaux avant la Charte

Le Traité sur l'Union Européenne affirme dans son Préambule la volonté des 15 d'établir « une citoyenneté commune aux ressortissants de leurs pays » ainsi que de « faciliter la libre circulation des personnes tout en assurant la sûreté et la sécurité de leurs peuples, en établissant un espace de liberté, de sécurité et de justice ». L'article 2 (numérotation actuelle) se donne entre autres objectifs la mission de « promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, et de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses Etats membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union ». L'article 6 du traité fait explicitement référence à la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans sa version du 04-11-1950, qui ne mentionne pas les droits sociaux.

Le Traité instituant la Communauté Européenne donne au Conseil (article 13) l'autorisation de prendre « les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation

sexuelle ». Il aborde les droits sociaux proprement dits (articles 136 et 137) en se référant explicitement à la Charte Sociale Européenne dans sa version du 18-10-1961 (sans prendre en compte le Protocole de 1988 que les 15 n'ont pas tous, il s'en faut de beaucoup, signé et ratifié) et à la Charte Communautaire des Droits Sociaux Fondamentaux des Travailleurs de 1989, et donne comme objectifs à la Communauté de « compléter l'action des Etats membres dans les domaines suivants : l'amélioration du milieu de travail pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs ; les conditions de travail ; l'information et la consultation des travailleurs ; l'intégration des personnes exclues du marché du travail ; l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne leurs chances sur le marché du travail et le traitement dans le travail ». Sont toutefois explicitement exclus les rémunérations, le droit d'association, le droit de grève, le droit de lock-out. L'article 140 s'attache entre autres au droit à l'emploi, aux conditions de travail, à la sécurité, au droit syndical. Les droits politiques (article 194) se limitent au droit de vote et d'éligibilité. Un Protocole

sur la politique sociale annexé au traité de Maastricht et qui se proposait de mettre en œuvre les acquis de la Charte Communautaire de 1989, laquelle prévoit que la rémunération du travail doit être « suffisante pour avoir un niveau de vie décent », n'a pas été signé par le Royaume-Uni.

Compte tenu des différents niveaux d'engagement des Etats membres, l'Europe des droits sociaux est à plusieurs vitesses. Même si la Charte des Droits Fondamentaux proposée par le Conseil Européen ne remet pas en cause la souveraineté des Etats, son objectif est de tendre à une harmonisation. On voit le danger : la solution de facilité, et la plus conforme à la logique du capital, aujourd'hui baptisée logique des marchés, n'est-elle pas le nivellement par le bas ? Là est le cœur du problème, mais la réponse n'est pas simple car la Charte présente non seulement des avancées mais aussi des dangers évidents. C'est un vrai document politique, et non un texte simplement juridique ; il reflète un rapport de forces et des débats qui ne se sont pas nécessairement répercutés sur le plan national.

## LECTURES

### Les féodalités contre la République

Face au matraquage médiatique univoque qui a accompagné le débat sur les langues régionales depuis quelques mois, les espaces d'expression d'une position différente sont précieux. L'ouvrage de René Andrau en est une des rares illustrations.

Enseignant dans un lycée toulonnais, l'auteur fait surtout œuvre utile en décortiquant le texte de la Charte européenne des langues régionales. Son effort d'analyse permet de discerner les dimensions dissimulées de ce texte et d'ouvrir - enfin - les bases d'un réel débat sur des options clairement exposées. Et notamment en démontrant que ce texte relève d'une inspiration qui est tout sauf républicaine. L'ouvrage permet d'éclairer une évolution dont les langues régionales ne sont finalement qu'un aspect, à savoir cette recrudescence des revendications localistes, régionalistes, nationalistes, en France comme en Europe et qui, hasard ou nécessité, s'expriment toujours à travers une réalité ethnique. René Andrau relève combien l'idéologie qui caractérise cette Charte innerve le Conseil de l'Europe comme ses diverses émanations, en particulier la Convention européenne pour la protection des minorités, ou encore le Comité des régions de l'Union européenne. L'auteur démontre, textes à l'appui, la manière dont ces institutions et ces textes nourrissent une ambition première : affaiblir les Etats.

L'ouvrage s'achève sur un repérage qui dénonce la nature non seulement antirépublicaine mais également antidémocratique de quelques-unes des organisations en pointe dans le combat pour la reconnaissance des langues régionales.

Ph. F.

## La Charte : un pas en avant

L'aspect positif de la Charte, dans son esprit comme dans la lettre, c'est l'inscription des droits sociaux comme droits fondamentaux. Car jusqu'à présent, ce qui touchait aux droits sociaux n'était perçu que comme des objectifs à atteindre dans la mesure du possible. Même la Charte Communautaire des Droits Sociaux n'était présentée par Vasso Papandréou que comme « un premier pas » ; Jacques Delors la présentait lui-même ainsi : « Déclaration solennelle, elle fixe les grands principes sur lesquels se fonde notre modèle européen du droit du travail et, plus généralement, de la place du travail dans notre société. »

C'est dans cet esprit que certains Etats de l'Union voudraient réduire la Charte à une simple déclaration solennelle. D'ailleurs la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes ne considère pas les droits sociaux comme des droits fondamentaux au même titre que les droits civils.

Or, dans la Charte proposée par le Conseil, les droits sociaux, précisés dans le chapitre IV « Solidarité », sont présentés comme des éléments à part entière de droits fondamentaux indivisibles. Il s'agit du droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise (art. 27), du droit de négociation collective « y compris la grève » (art. 28), du droit à la protection en cas de licenciement injustifié (art. 30), du droit à des conditions de travail justes et équitables (art. 31), du droit à la sécurité sociale et à l'aide sociale (art. 34), de la protection de la santé (art. 35), de la protection de l'environnement (art. 37) et des consommateurs (art. 38).

Bien sûr, l'application de ces droits, qui, comme tous les droits contenus dans la Charte, s'exerce « dans les conditions et limites définies par les traités communautaires et le traité sur l'Union Européenne », est limitée « aux institutions et organes de l'Union ... ainsi qu'aux Etats membres uniquement lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union ». Mais on voit mal comment des droits affirmés et garantis au niveau de l'Union n'auraient pas un effet d'entraînement sur les Etats les plus réticents à accepter l'idée et la mise en œuvre de droits sociaux.

Une étude de la Direction Générale des Etudes du Parlement Européen examine, dans sa partie III, les droits sociaux fondamentaux dans les Constitutions des Etats membres. L'inscription des droits sociaux au niveau constitutionnel ou à un niveau

équivalent est nulle dans le cas de l'Autriche et du Royaume-Uni, faible dans le cas de l'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas et de la Suède, forte dans le cas de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, la France occupant une position moyenne. Mais il n'y a pas, conclut l'étude, de relation entre le niveau réel de protection sociale et le degré d'inscription des droits sociaux dans la Constitution. Ce qui montre d'ailleurs que la thèse défendue par Nicole Fontaine de la nécessité de faire de cette Charte l'embryon d'une Constitution n'a pas de réelle consistance. L'intérêt de la Charte est son aboutissement pratique : le vrai problème est alors de savoir si les droits garantis seront subjectifs, c'est-à-dire si les citoyens européens pourront s'en prévaloir devant la juridiction européenne compétente. Car si le citoyen n'est pas à même de réclamer juridiquement la jouissance de ses droits sociaux, au même titre que de ses droits civils qui sont garantis par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, les droits sociaux risquent fort d'être formels ou en permanence menacés de le devenir. Donner à ces droits un caractère juridique contraignant serait une véritable avancée sociale et un vrai moyen de réellement renforcer la citoyenneté de l'Union affirmée dans le Préambule de la Charte.

Pour toutes ces raisons, l'argument selon lequel le Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Nations-Unies rendrait inutile une Charte spécifiquement européenne ne tient pas. Le Pacte de l'ONU est un catalogue de vœux pieux sans structure juridique capable de les imposer aux Etats membres, alors que l'Europe dispose de la Cour de Justice des Communautés Européennes et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme habilitées à faire exécuter respectivement les dispositions des Traités communautaires et de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme.

## La Charte : deux pas en arrière

Mais, à côté de cette volonté politique de renforcement des droits sociaux, la Charte est fortement marquée par l'idéologie libérale dominante qui se manifeste à tous les niveaux. Une fois de plus idéologie dominante et intérêts économiques dominants sont étroitement liés.

En effet, le concept de citoyenneté, auquel est entièrement consacré le chapitre V, a une extension limitée. La citoyenneté, selon la Charte, se résume au droit de vote et

d'éligibilité aux élections européennes et municipales (art. 39 et 40), au droit à une bonne administration (art. 41), au droit d'accès aux documents (art. 42), au droit de pétition devant le Parlement Européen (art. 44), à la liberté de circulation et de séjour (art. 45).

Le citoyen est donc un électeur, un justiciable, une victime, un protestataire suppliant, un voyageur. Si l'on excepte le droit de vote, le civisme consiste à rester tranquille dans son coin muni d'un parapluie pour se protéger des abus de l'Etat - conception libérale de la liberté que traduit bien l'expression anglaise « freedom from », liberté passive, par opposition à la liberté active (« freedom to ») qui ne se réduit pas à un bulletin de vote, mais consiste à participer activement, dans l'espace public, à l'élaboration d'un destin commun.

De ce point de vue, une évolution dans la rédaction du texte est significative. Lors d'une communication au Sénat, Pierre Moscovici expliquait que les rédacteurs de la Charte ne retiendraient pas le principe de laïcité, mais acceptaient celui de neutralité. Dans la rédaction du 21 septembre 2000, l'article « droit à une bonne administration » était ainsi rédigé : « Toute personne a le droit de voir ses affaires traitées impartialement, équitablement, selon le principe de neutralité de l'action publique et dans un délai raisonnable par les institutions et organes de l'Union. » Cet article devient dans la rédaction du 28 septembre : « Toute personne a le droit de voir ses affaires traitées impartialement, équitablement et dans un délai raisonnable par les institutions et organes de l'Union. » Le principe de neutralité, pâle substitut de la laïcité, jugé peut-être subversif, disparaît.

Cette citoyenneté ne s'inscrit pas dans la vision d'un avenir commun, n'envisage pas l'homme comme être social ou être politique : l'homme est une « personne » qui n'a de responsabilités et de devoirs qu'« à l'égard d'autrui, de la communauté humaine et des générations futures ». Les droits ainsi définis ne sont pas les droits de l'homme et du citoyen, mais ceux de l'individu - le processus d'individuation étant strictement métaphysique, puisqu'il s'effectue à travers autrui, et non à travers la société aussi bien civile que politique.

Une autre évolution dans la rédaction du texte est encore plus choquante : il s'agit de la liberté et du pluralisme de la presse. La version du 28 juillet est ainsi libellée : « La liberté des médias et la liberté d'information sont garanties dans le respect du pluralisme et de la transparence ». La version du 21 septembre est en recul : « La liberté des



médias et leur pluralisme sont garantis. » Et voici ce qui reste dans la version du 28 septembre : « La liberté des médias et leur pluralisme sont respectés. » La signification de ces retouches est claire : le Conseil s'accommode de la mainmise des puissances d'argent sur la presse et ne prendra aucune mesure pour rétablir une liberté et une indépendance menacées, le dernier mot est donc en la matière à la libre circulation des capitaux, et non à la libre circulation des idées.

## Un personnalisme chrétien version cléricale

La philosophie sous-jacente à ces surprenantes considérations de philosophie politique s'affirme dès le Préambule comme inspirée par le personnalisme chrétien, mais c'est un personnalisme chrétien édulcoré qui prend acte de l'effacement du civique. Pourtant Jean Lacroix concluait ainsi, dans *Le Personnalisme*, son étude de l'œuvre d'Emmanuel Mounier : « Ces analyses, avons-nous montré, aboutissent à la dimension politique de l'homme, qui est essentielle et vise l'accomplissement total de la sociabilité humaine. En fait comme en droit, le politique n'est pas seulement horizontal mais aussi vertical. Il est dans la nature de l'homme d'être un être historique. Ce que veulent les hommes, c'est écrire de l'histoire et la politique est précisément cette écriture. » L'engagement politico-social du personnalisme disparaît au profit d'un regain très ordinaire de cléricisme dont l'évolution du texte de la Charte est aussi la manifestation.

La version du 21 septembre introduit dans le Préambule un élément absent de la version du 28 juillet : « S'inspirant de son héritage culturel, humaniste et religieux... », résultat du forcing du lobby cléricale toujours très actif dans les institutions européennes. A la suite de la protestation des autorités françaises, la formulation a été modifiée le 28 septembre : « Consciente de son patrimoine spirituel et moral... ».

Première hypocrisie : seul le texte français a été modifié, la référence religieuse s'est maintenue dans les autres langues - curieuse application du droit à la liberté de pensée !

Deuxième hypocrisie : l'emploi du terme spirituel est ambigu, son acception la plus courante en faisant un équivalent de religieux. Le terme allemand est d'ailleurs éclairant, qui surdétermine réciproquement *geistig* (spirituel) et *religios* (religieux) dans un adjectif composé *geistigreligios*. Quel pour-

centage de lecteurs de la Charte lira le terme spirituel dans le sens que lui donnait André Malraux dans *Les Voix du Silence*, voyant dans l'art le message spirituel d'une humanité capable par ses seules forces de transformer son destin de mort en un anti-destin ?

Ce personnalisme dégradé est une philosophie qui s'est coulée dans le conformisme du triomphe de la pensée libérale en général, et du libéralisme économique en particulier : il ignore la dimension civique, et cela apparaît dans le domaine de l'éducation. Alors que l'article 24 relatif aux droits de l'enfant met en avant « l'intérêt supérieur de l'enfant », l'article 14 relatif au droit à l'éducation reconnaît le « droit des parents d'assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques selon les lois nationales qui en régissent l'exercice ».

Or on sait depuis quelque temps que les Etats-Unis, par la voix de Madeleine Albright, reprochent à la France de ne pas garantir suffisamment la liberté religieuse en raison de ses mesures anti-sectes. Certes, l'article 14 ne fait que reprendre des dispositions déjà présentes dans d'autres textes émanant du Conseil de l'Europe ou de l'ONU, mais dans la conjoncture actuelle il prend un relief particulier quand on sait par exemple à quel point les sectes infiltrent de nombreux services de l'Etat.

Comment peut-on prétendre viser à l'épanouissement de la personne sans donner à l'enfant les moyens intellectuels de sa liberté future ? Qu'advient-il de la communauté des citoyens de la Nation telle que la concevait Renan, si l'objectif politique que poursuit l'Europe est de préserver (terme récurrent dans les Chartes du Conseil de l'Europe) des communautés en y enfermant les enfants dans leur « intérêt supérieur » ? La hiérarchie qu'établit le Préambule, et qui pourrait être acceptable si la dimension civique n'était pas réduite à son apparence, est édifiante : au centre, la personne ; au-dessus d'elle et destinés à s'incarner en elle, les principes et les valeurs ; au-dessous d'elle et à son service, la « citoyenneté » du texte et la « création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice » dans lequel elle pourra se mouvoir.

Ceci consacre la coupure entre le « citoyen de l'Union », réduit de fait à sa dimension privée, et l'espace public rétréci à l'espace interne des institutions : c'est exactement le mal dont souffre la démocratie américaine. Si l'on conservait un doute à ce sujet, il suffirait de remarquer que dans le Préambule, qui énonce la philosophie à partir de laquelle

sont énumérés les droits fondamentaux, se trouvent garanties sur un pied d'égalité « la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux », et cela de manière absolue : on ne trouve pas en effet de restriction du genre « selon les lois nationales qui en régissent l'exercice », que la Charte n'ignore pas. Ainsi la libre circulation des capitaux est-elle une limite imposée aux autres « droits fondamentaux » : l'affirmation de principes religieux s'accompagne, dans la Charte, de l'affirmation du pouvoir de l'argent. C'est une conception de la liberté qui n'a pas grand-chose à voir avec les valeurs républicaines.

## Faire le pari de la Charte ?

Pourtant, les inconvénients de cette Charte n'en suppriment pas le principal intérêt : les droits sociaux sont reconnus comme des droits fondamentaux au même titre que les droits civils. Il serait imprudent d'attendre d'un texte européen l'extension à l'Europe des valeurs républicaines. Ce serait confondre le politique et le juridique, dans la plus pure tradition rawlsienne. D'ailleurs qu'en est-il en France des valeurs républicaines, souvent regardées avec condescendance par ceux-là même qui ont reçu mission de les approfondir, et parfois s'en prévalent sans vergogne alors même qu'ils s'emploient à les étouffer ?

La Charte donne une chance à la mobilisation des citoyens, en France comme dans les autres pays de l'Union. Or, il n'y a pas de République et de valeurs républicaines sans citoyens, et réciproquement c'est la mobilisation politique qui fait le citoyen. Si les citoyens européens ne sont pas capables de tirer dans un sens civique les propositions de la Charte (si, comme il est probable, le texte en est accepté), alors l'Europe des citoyens sera pour plus tard, et les dispositions négatives de la Charte, qui correspondent à la situation majoritaire de l'Europe, pourront toujours être atténuées en France, si nos dirigeants s'en donnent la peine, par un recours au principe de subsidiarité : n'a-t-on pas déjà vu une loi cléricale, la loi Falloux, invoquée pour défendre la laïcité ?

La reconnaissance des droits sociaux comme droits fondamentaux est une véritable avancée : se placer dans une logique du tout ou rien signifierait que l'on est en position d'obtenir tout. On le voit, le problème que pose la Charte est aussi le suivant : citoyens, où êtes-vous ? ●

# ERIGÉE

## LA STATUE DU CHEVALIER DE LA BARRE

par Daniel Bénichou

**E**nfin, voilà la statue du Chevalier de La Barre sur son socle square Nadar à Paris 18<sup>e</sup> ! Pendant cinq ans, l'Association du Chevalier de La Barre a agi pour réunir les fonds afin de financer ce projet et de convaincre la Mairie de Paris d'accepter une nouvelle statue sur ce lieu mythique. L'inauguration a eu lieu le 24 février 2001, en présence de Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur, du sénateur du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris Bertrand Delanoë et de plus d'un millier de personnes.

En 1904 pendant le débat de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un conseiller du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris demande qu'une « Statue de la Liberté » soit érigée devant la basilique de Montmartre. La personnalité du Chevalier de La Barre sera choisie.

La statue, réalisée par Armand Bloch, sera inaugurée le 3 septembre 1905 par Georges Clemenceau, en face du Sacré Cœur, basilique construite pour expier « les crimes de la Commune ».

La statue fut déplacée dans un endroit plus discret vers 1926, square Nadar (sur le côté de la basilique), hors de la vue des pèlerins montant à la basilique.

Le 11 octobre 1941, la loi sur l'enlèvement des statues est promulguée par le gouvernement de Vichy. La statue est fondue pour couler des canons allemands.

Il est resté, jusqu'à cette inauguration, le socle d'origine avec les inscriptions « Chevalier de La Barre supplicié à l'âge de 19 ans pour n'avoir pas salué une procession ».

### Brûlé vif à 19 ans

Au milieu du siècle des Lumières s'ouvrait le procès de Jean-François de La Barre. Né en 1745 à Férolles-en-Brie, il vécut ensuite à Abbeville où une cabale fut montée contre lui par les autorités civiles qui l'accusent à tort d'avoir mutilé un crucifix de bois. Il fut relaxé.

Un jour, il passe « à vingt pas d'une procession sans ôter son chapeau ». C'en est trop ! La « Justice » intervient. On l'arrête, et on lui fait un procès. On le torture pour qu'il avoue. Quoi ?

Certes, le soir, dans les rues d'Abbeville, le Chevalier chante des chansons

paillardes, voire impies. Avec des camarades de son âge, ils tirent les sonnettes. Ils n'ont pas vingt ans !

Le Chevalier fit appel auprès du Parlement de Paris. Le jugement fut confirmé en date du 4 juin 1766, à la suite d'intrigues de cour. Le 1<sup>er</sup> juillet, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire, on lui coupe la langue, on le décapite, on brûle son corps avec le Dictionnaire Philosophique de Voltaire devant une foule en extase.

Voltaire tenta de le réhabiliter mais n'y parvient pas. Il le fut par la convention le 25 Brumaire An II (15 novembre 1794).

Jean-François de La Barre est mort d'une société où le pouvoir d'Etat (royal en l'occurrence, mais il peut être totalitairement autre) était confondu avec le pouvoir religieux.

Ce que révèle l'affaire du Chevalier de La Barre, c'est bien sûr, l'intolérance des religieux (de nos jours on dirait intégristes), mais c'est surtout la collusion entre l'Eglise et l'Etat, l'Etat et l'Eglise.

Ce qu'a vécu le Chevalier de La Barre, dans le contexte de l'époque, nous le vivons aujourd'hui (Algérie, Israël, Palestine, Inde...) dans une dimension internationale. Monitoire ou fatwah, même jugement : « En dehors de MON église point de salut. Je détiens LA vérité. Tu dois vivre ou mourir selon MES préceptes. »

On aurait tort de croire que de telles pensées ne germent plus dans certains esprits, en France même. Rien n'est définitivement acquis.

Si en France, depuis 90 ans, nous n'avons pas connu de guerre civile, c'est grâce à la laïcité. Tant que nos lois laïques seront appliquées, nous ne connaissons pas de « libanisation », d'« irlandisation » de notre pays. Mais on a souvent des difficultés à faire appliquer une loi pourtant démocratiquement votée et bafouée par des commandos « bien pensants ». ●

## MOURIR DANS LA DIGNITÉ : L'AVANÇÉE HOLLANDAISE

**L**e Parlement hollandais vient de légaliser le droit de mourir dans la dignité. C'est là une avancée considérable dans le combat inachevé de l'élargissement des libertés. La France, nation des Lumières, si prompte à se poser en référence en matière de droits de l'homme, ferait bien d'adapter sa propre législation. L'annonce de cette possibilité - pourtant très rigoureusement encadrée - a été accueillie par un concert de protestations des bien-pensants, en particulier des Eglises, le Vatican dénonçant la prétention des hommes à s'en prendre à la loi de Dieu. L'homme, selon eux, devrait se soumettre à la loi divine et à la souffrance. Ainsi le Vatican, qui n'a pas condamné la peine de mort, parle de crime et l'Eglise protestante d'Allemagne estime « abjecte » cette réforme ! Cela n'est pas pour nous surprendre, les clergés ayant avec une implacable constance, tout au long de leur histoire, combattu l'émanci-

pation de l'homme (liberté de conscience, recherche génétique, divorce, contraception, IVG, information sexuelle, lutte contre le sida, homosexualité, psychanalyse, république, socialisme...).

Libre à ces Eglises de prôner leur morale et aux fidèles qui le souhaitent de mettre leur comportement en accord avec ces dogmes. Mais libre aussi à ceux qui ne veulent pas que leur vie soit « une longue vallée des larmes » à décider autrement pour eux-mêmes. En revanche, il n'est pas acceptable que les républicains acceptent les pressions nationales et internationales des clergés pour empêcher des évolutions qui relèvent exclusivement des Parlements et de la conscience de chaque citoyen. C'est là toute la grandeur du législateur hollandais qui fait désormais primer la liberté du citoyen sur une morale parmi d'autres. Car il s'agit bel et bien d'une liberté pour chaque être humain de disposer de lui-même, de sa mort comme de ►



(Suite de la page 7)

sa vie. Hegel ne disait-il pas que le suicide constitue la liberté absolue ?

Ce qui est encore plus inacceptable, c'est la partialité dont une certaine presse a fait preuve, discréditant la décision néerlandaise, comme pour « diaboliser » en France l'éventuelle adoption d'une telle mesure, réclamée depuis longtemps par les laïques, le CLR et l'Association pour le droit de mourir dans la dignité \*. Certains évoquent le nécessaire développement des soins palliatifs. Oui, bien sûr, mais la réalité en est très éloignée dans l'immense majorité des hôpitaux où l'on meurt très souvent dans la solitude et la souffrance. De toute façon, ces traitements ne répondent pas à la question de fond : les hommes, responsables d'eux-mêmes, sont-ils libres de choisir ?

Les réactions cachent mal des motivations moralisatrices. On persiste à vouloir imposer aux femmes et aux hommes, qu'ils adhèrent ou non à une philosophie religieuse, une morale particulière. Par exemple, *Le Monde* estime que c'est une certaine conception de l'homme qui est en train de changer (13 avril 2001, éditorial). Eh bien oui. Le temps de l'homme esclave s'achève. L'homme se libère de toutes les chaînes, y compris de celles qu'on lui a posées dans la tête. Il doit pouvoir choisir de vivre et de mourir dignement, maître de lui. Prôner cette liberté, ce n'est pas déchoir, c'est au contraire élever l'homme au rang des dieux, à la liberté, à la conscience.

Il n'est que temps que la République française s'engage sur la voie ouverte par la monarchie batave. C'est là le choix d'une République laïque qui fonde la citoyenneté sur l'éthique de l'homme libre. ●

\* ADMD. 103, rue Lafayette, 75481 Paris cedex 10  
Tél. 01 42 85 15 83, Fax 01 45 96 00 50  
<admd@club-internet.fr>

## LAÏCS EUROPÉENS : L'INDISPENSABLE COOPÉRATION

par Etienne Pion, président du CAEDEL

Chacun le sait, mais beaucoup ne l'ont pas assez clairement à l'esprit : ce qui caractérise le mouvement laïque international, c'est qu'il n'a ni dogme, ni clergé, ni pape.

S'il en était autrement, il ne serait plus lui-même.

Ce sont même ces caractéristiques négatives qui font sa force morale et qui fondent sa vocation progressiste et émancipatrice. Cela dit, c'est aussi ce qui explique ses difficultés à s'affirmer, à se promouvoir et à jouer le rôle qui devra être le sien, aussi bien en France qu'en Europe et dans le monde. Les antilaïques, c'est-à-dire les dogmatiques, intégristes et cléricaux de toutes sortes, en profitent pour imposer leurs influences perverses à des opinions publiques engourdies, désidéologisées et rongées par l'individualisme.

Toute prise de conscience lucide des besoins de nos sociétés contemporaines mène pourtant à la conclusion que seules les solutions inspirées par l'éthique laïque sont aptes à résoudre les problèmes de cohésion sociale, d'indépendance et d'émancipation dont la gravité est évidente. Encore faudrait-il que des propositions constructives élaborées dans le cadre laïque sachent se faire entendre.

Pour cela, compte tenu des forces financières et politiques qui stimulent les antilaïques, il est indispensable et urgent que les organisations authentiquement laïques sortent de leur morcellement et parfois de leurs divisions. Il existe, en Europe, des centaines d'organisations humanistes et laïques qui ont en commun les mêmes valeurs et

souvent les mêmes perspectives d'engagement.

Certes, elles se différencient parfois dans leurs appréciations des problèmes, mais leurs convergences l'emportent largement sur leurs disparités.

Il est grand temps pour les laïques de s'organiser et de positiver leurs conceptions et leurs perspectives.

C'est en cessant de privilégier une attitude de repli défensif et en promouvant des propositions concrètes que la Laïcité sera mieux qu'un rétroviseur braqué sur le passé, mais un phare éclairant l'avenir.

Le CAEDEL et le CLR mettent en chantier une coopération à base de symbiose civique résolument progressiste, en se fondant sur leur communauté d'idéaux et de valeurs prospectives.

Une opportunité intéressante serait pour eux de prendre ensemble une initiative constructive, qui consisterait à proposer aux responsables des organisations authentiquement laïques de se rencontrer (autrement que sous les projecteurs d'un colloque de plus), mais pour des confrontations ouvertes et approfondies sur les actions communes envisageables.

La tentative vaut d'être engagée : innombrables sont les citoyens de France et d'Europe qui en espèrent des résultats positifs. ●

11, rue des Huguenots, 94420 Le Plessis-Tréville  
Tél. 01 45 76 42 63, Fax : 01 45 76 75 91  
Web : <http://www.europe-et-laicite.org>  
E-mail : [eurolaic@club-internet.fr](mailto:eurolaic@club-internet.fr)  
Publication régulière : Europe et Laïcité (sur demande)

## LA RÉPUBLIQUE MENACÉE par Patrick Kessel (Libération, 24 juillet 2000)

Le dossier corse constitue une bombe à retardement. [...] Entre l'indépendance, perspective respectable mais dont les insulaires devaient assumer toutes les contraintes, et l'appartenance à la République, il faut choisir. Pour la nation, il faut choisir entre une société constituée de communautés fondées sur des régions, des ethnies, des cultures, des cultes, et une République garantissant l'égalité des droits et des devoirs, la liberté absolue de conscience pour tous les citoyens, quelles que soient leurs origines et leurs convictions.

L'enjeu, c'est la fraternité. Etre citoyens, c'est être libres et égaux, en fraternité.

Demain, devra-t-on abandonner ce principe et justifier de racines, d'une appartenance pour exister socialement ? La Corse aux Corses

constitue une maxime aussi dangereuse que la France aux Français.

[...] Ainsi apparaît clairement la volonté de substituer à une société de femmes et d'hommes libres et égaux en droits un patchwork de communautés dont les membres seraient déterminés par la naissance. Ce serait une régression historique catastrophique, un retour au système de l'Ancien Régime, un cadeau à ceux qui essaient d'associer ethnies, race et nation. [...]

Garantir les différences individuelles, la richesse des cultures minoritaires, ne saurait conduire à légitimer une évolution vers la différence des droits. Un compromis sur ce principe et c'est la porte ouverte à la compromission. [...]

9 décembre 2000

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## RAPPORT D'ORIENTATION

présenté au nom du Bureau par le Président (extraits)

Les missions du CLR définies dans sa Déclaration de Principes demeurent d'une étonnante actualité. La vie politique nationale, européenne et internationale, les coups portés à la République, à la laïcité, aux principes qui fondent la citoyenneté nous confirment dans la nécessité de poursuivre notre action, de la développer et pour cela de conforter le CLR.

Les échéances nationales, élections présidentielle et législatives mais aussi municipales, constituent une occasion importante pour défendre et promouvoir les valeurs républicaines et laïques. Sans se confondre avec l'action politique, nos propositions visent à faire en sorte que ces scrutins soient l'occasion de rendre un authentique contenu à la politique en y inscrivant la perspective d'un projet de république sociale, démocratique et laïque.

### 1. La montée en puissance de l'exigence laïque

La précédente assemblée générale du CLR avait mis l'accent sur la poussée de l'intégrisme islamique, l'influence politique de l'extrémisme religieux en Israël, les agressions de la mondialisation économique contre les institutions républicaines, les menaces qu'une certaine construction européenne fait peser sur la laïcité, le retour en force des cléricatismes en Europe centrale et orientale. Au plan national, le précédent rapport d'activité soulignait les régressions illustrées par les décisions du Conseil d'Etat sur le port du voile à l'école, les financements publics de manifestations religieuses (rencontre mondiale de la jeunesse catholique), les projets concernant l'indépendance de la justice, la parité et d'autre part,

récurrente depuis plusieurs années, la banalisation de l'extrême droite en Europe.

Ces inquiétudes sont toujours d'actualité.

Les événements dans l'ex-Yougoslavie, dans les ex-républiques soviétiques, en Afrique centrale, au Proche-Orient, en Afghanistan, en Algérie, au Pakistan, au Soudan, en Indonésie, en Irlande, au Pays basque espagnol, en Autriche, les pressions officielles américaines contre les politiques de rigueur à l'égard des sectes, le lobbying cléricale auprès de l'Europe et des instances internationales contre toute politique de prévention du Sida, de contraception, d'IVG, de droit à mourir dans la dignité, légitiment davantage encore notre engagement en faveur de la laïcité, c'est-à-dire d'une éthique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. [...]

En France même elles ont gagné un large terrain comme en témoignent le dossier corse, le développement de forces du même type au Pays basque, en Bretagne, adoptant la violence meurtrière et la menace raciste. « La Corse aux Corses » ne vaut pas mieux que « la France aux Français » de l'extrême droite.

Au-delà d'une revendication culturelle et linguistique, ces mouvements adhèrent à une violence qui n'est pas que physique et au nom de leurs particularismes contestent l'unité de la nation et s'attaquent frontalement à l'idée centrale de la République : l'universalisme de la citoyenneté. C'est la fraternité républicaine, l'égalité des droits et des devoirs pour tous les citoyens quelles que soient leurs origines qui est dénoncée. C'est également à terme la liberté de conscience. En arrimant chaque individu, en fonction de sa naissance, à une communauté culturelle, culturelle, linguistique, à ses règles, us et coutumes plus ou moins dogmatiques voire obscurantistes, à ses pensées obligées héritées, à son ordre parfois ouverte-

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

Après présentation par Patrick Kessel, Président, et Gérard Durand, Trésorier, le rapport d'activité et d'orientation et le rapport de trésorerie sont adoptés à l'unanimité.

Après présentation par Claude Caudal, Vice-Président, la réforme des statuts du Comité Laïcité République et du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité ; les nouveaux statuts seront déposés prochainement à la préfecture de Paris. L'objectif est de favoriser l'autonomie de gestion des comités locaux en même temps que l'unité du Comité national (la nouvelle version est consultable pour les adhérents sur demande). Le projet de développement du site internet du Comité Laïcité République présenté par Jean-Marie Matisson est adopté à l'unanimité. Il permettra une meilleure communication en interne, une expression extérieure plus riche tant pour le comité national que pour les comités locaux. Le site permettra

également une complémentarité avec le journal du CLR « Laïcité-Inffo ». Des rubriques nouvelles (revue de presse de la Laïcité) seront progressivement mises en place ainsi que des forums de débats.

Le principe d'une cotisation par membre, et non par comité, est conservé. L'augmentation de 200 à 250 francs est adoptée.

L'assemblée générale a procédé à l'élection et/ou à la réélection des membres du conseil d'administration qui en ont formulé la demande.

Décision à l'unanimité de la création du comité local de Paris. L'assemblée générale de création désigne un bureau provisoire dont la présidence et le secrétariat général sont momentanément communs avec le bureau national. L'assemblée générale donne un avis favorable à la domiciliation du Comité Paris à la Mairie de Paris, adresse du bureau des associations.

ment réactionnaire (place de la femme), on l'arrache à l'universalité de la citoyenneté et on efface ce qui fonde l'exigence même des Lumières : le devoir pour chacun de penser par lui-même.

### 3. Alliance du communautarisme et du libéralisme

Culturels à l'origine, ces mouvements ont désormais investi l'espace politique. Cause ou conséquence de cette irruption, une partie de la gauche, par opportunisme ou par conviction, a désormais partie liée avec la pensée communautariste (plutôt historiquement soutenu par la droite). Ce sont les mêmes qui portent également les couleurs de la mondialisation ultra-libérale. Ces deux composantes de la pensée dominante - libéralisme et communautarisme - qui constituent la nouvelle alliance, pour contradictoires qu'elles puissent apparaître, sont de fait complices dans la guerre idéologique qu'elles mènent de concert contre la République, l'Etat, le Public, l'Egalité, la Laïcité désignés comme leurs ennemis historiques. Une guerre menée paradoxalement au nom de la modernité quant il s'agit d'un mouvement global authentiquement réactionnaire. [...]

Les promoteurs de cette pensée communautariste et libérale, notamment ceux qui sont issus de la pensée socialiste, se posent en pacifistes voire en continuateurs de l'universalisme, ce qui dans la confusion ambiante peut contribuer à les rendre sympathiques à des peuples qui ont encore en mémoire les affres des deux grands conflits du siècle imposés par l'Europe au reste du monde. Ils seraient au moins cohérents avec eux-mêmes si leur critique de la nation s'accompagnait de la réhabilitation d'une utopie : une Europe républicaine garantissant à tous ses citoyens l'égalité des droits - y compris sociaux - et des devoirs, et la liberté absolue de conscience en attendant pour plus tard un gouvernement mondial des citoyens. En fait ils ne dénoncent pas la Nation, l'Etat, la République pour aller vers plus d'universalisme mais pour en revenir aux petits pays, régions, communautés, tribus, à ce qui réduit l'homme, la femme aux conditions de sa naissance. Ils n'ouvrent pas la Nation vers un dépassement permettant l'extension de ses principes fondateurs mais prépa-

rent sa régression vers le modèle de l'Ancien Régime. Ils n'élargissent pas la citoyenneté à d'autres hommes, ils la vident de son contenu. Ils ne préparent pas le dialogue entre hommes différents mais libres et égaux, le métissage, le brassage qui nourrissent l'intégration et la régénération d'une république multiraciale, mais le morcellement en groupes fondés sur le culte, la peau ou le sang. Il est vrai qu'à lire certains, il n'y aurait plus d'Histoire, que le Progrès et la Raison seraient à jeter à l'eau du bain avec les veaux d'or qu'ils ont tant adorés.

Le multiculturalisme qu'ils affichent au nom d'une prétendue pluralité ne fait qu'accoler des monologues collectifs, en attendant qu'ils s'affrontent deux à deux au nom de leur relativisme quasi absolu. Le siècle a déjà expérimenté cette politique quand les progressistes soutenant légitimement la lutte contre le colonialisme acceptaient que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes puisse oublier son corollaire, le droit des citoyens, favorisant les dictatures que l'on sait. Il en va de même lorsque, dans les arènes internationales, une certaine promotion des droits de l'homme nourrit le retour des communautarismes religieux au détriment des droits du citoyen comme l'illustre cyniquement le sort des femmes afghanes.

### 4. L'Europe : terrain privilégié de la nouvelle alliance

Cette double offensive contre la République menée par le communautarisme et par le libéralisme trouve une reconnaissance et un soutien dans l'espace européen. La ratification par la France de la Charte des langues régionales, perçue par certains comme une extension de la démocratie, montre sa véritable nature lorsqu'il est proposé au Parlement de rendre obligatoire l'enseignement de la langue corse dans les écoles publiques insulaires. Il en va de même avec la Charte européenne des droits fondamentaux qui ne comporte aucune reconnaissance de la démocratie sociale, ce dont se félicite l'Union des industries métallurgiques et minières, fer de lance du conservatisme du patronat. Ce n'est pas par hasard. Un texte sur lequel par ailleurs les Eglises ont pesé de tout leur poids pour faire reconnaître leur autorité morale et

culturelle comme en atteste le différend autour de la rédaction d'un paragraphe évoquant des origines religieuses communes. Le texte français n'évoque finalement que des origines « spirituelles ». Pourtant si la liberté de culte est reconnue, en revanche pas un mot sur la liberté de conscience et la séparation des Eglise et de l'Etat ! Cette Europe est utilisée comme un cheval de Troie par les Eglises pour reconquérir des prérogatives que la République lui a contestées. En fait derrière ce théâtre d'ombres, de faux-semblants, de trompe-l'œil, on commence à discerner comment l'espace européen est au service de l'individualisme, du libéralisme, des régions, des communautés et des Eglises au détriment des Etats, du Droit, de la République. C'est la perte de l'universel. C'est la revanche des tribus sur l'homme libre.

### 5. Des raisons d'espérer

Les deux années écoulées confirment donc les pronostics les plus sévères. Une politique de communication, qui fait figure de pensée, savamment menée permet de donner le change et à ce jour d'empêcher l'organisation d'une force républicaine, non pas un rassemblement opportuniste de bric et de broc arraché à la gauche et à la droite, mais la cristallisation politique de femmes et d'hommes pour qui la liberté de conscience, l'égalité des droits et la solidarité, l'universalisme de la citoyenneté constituent le substrat d'un projet politique d'avenir.

Ce qui est en jeu dans ce débat c'est la dissolution de l'humanisme républicain dans un mondialisme libéralo-communautariste.

Face à cette vague, les moyens des républicains sont comptés d'autant que l'information et la communication, les moyens des « faiseurs d'opinion » sont plus concentrés que jamais et martèlent quotidiennement l'opinion. Il n'est que de constater la banalisation de la médiocrité du débat politique pour se convaincre de la difficulté de mener avec d'aussi faibles moyens que les nôtres une bataille dont nous pensons au CLR qu'elle doit être d'abord une bataille des idées.

Pour autant, c'est parce que le défi est immense que nous ressentons plus fortement encore l'exigence de notre engagement. Nos efforts sont d'ailleurs déjà récompensés. Nos idées étaient voilà



encore quelques années traitées avec un mépris condescendant par nos adversaires, plus encore par nos camarades d'hier. Aujourd'hui ces idées ont gagné du terrain. Nos adversaires l'ont compris qui essaient de se réapproprier nos mots pour les vider de leur substance. Ils savent que c'est autour de la République et de son projet pour l'homme que peut se constituer une force politique alternative. La publicité qui fonctionne tel un miroir de la culture et des idées dominantes s'est saisie des idées de citoyenneté, d'égalité, pour vendre des marchandises. C'est un test de la capacité de mobilisation de nos convictions.

A l'occasion de nos colloques, de nos participations à des débats avec la

population, nous sentons bien que nos idées sont partagées par beaucoup plus de femmes et d'hommes que ne le laissent penser les sondages d'opinion. Dans d'autres pays, si le mot ne se traduit pas aisément, la chose est connue. Les Pays-Bas viennent ainsi de se doter d'une législation légalisant le droit à mourir dans la dignité qui rejette bien en arrière nos thuriféraires d'un modernisme de pacotille. Il en va de même en matière de recherche génétique. Il n'appartient qu'à nous de nous doter collectivement des outils nous permettant d'élargir la liberté pour chaque citoyen à choisir pour lui sa vie en conscience, de défendre l'égalité des droits, de préserver et même d'étendre la solidarité. Et ce fai-

sant, nous démontrerons que la volonté politique peut encore primer sur les seuls intérêts financiers. Ce qui manque à ces idées, c'est une expression politique. C'est pourquoi les échéances électorales dans le pays pourraient revêtir une importance au-delà des clivages traditionnels et des enjeux affirmés. Il est essentiel que le débat politique ne soit pas enfermé dans la seule dualité de deux hommes pour la fonction présidentielle. Notre rôle au CLR est justement d'y introduire les valeurs de la citoyenneté telles que nous venons de les formuler, l'idéal étant qu'elles puissent être portées par un candidat. Nous ferons en sorte d'y contribuer à la mesure de nos moyens. ●

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

*Le rapport d'activité témoigne de nombreuses initiatives prises par le comité national et les comités locaux.*

**O**nt ainsi été réalisés une série de numéros de *Laïcité Info* :

**Mars 98** : Laïcité pour l'Algérie

**Octobre 98** : Craquements dans la mondialisation

**Mars 99** : Contre les sectes : appliquer la loi

**Octobre 99** : Contre la charte des langues régionales

**Mars 2000** : Laïcité contre pensée unique

**Ont principalement été organisés parmi d'autres manifestations :**

- **Un colloque à Paris (Sénat)** : « Egalité contre équité », avec Henri Guaino, Christian Jelen, Philippe Cohen, Marie-Noëlle Lienemann (un numéro spécial de *Laïcité Info* publie les actes du colloque)

- **Des dîners-débats :**

### à Paris

**mai 98** avec Philippe Val : « Pour l'interdiction du Front national »

**juin 98** : « Islam et République » avec Soheib Bencheikh, grand mufti de Marseille

**décembre 99** : « La République contre les sectes » avec Alain Vivien, président de la mission interministérielle de lutte contre les sectes, ancien ministre

**POUR LE DROIT À MOURIR DANS LA DIGNITÉ** avec Henri

Caillavet, président d'honneur du CLR, ancien ministre

### en Province

**à l'initiative des comités locaux :**  
**mars 99**, colloque du CLR estuaire de la Loire : « La République contre le Front national »

**avril 99**, colloque CLR Lourdes : Henri Caillavet et Patrick Kessel

**mai 99**, colloque CLR Bergerac : « Europe et laïcité »

**juin 99**, colloque du CLR du Haut-Rhin : « Le concordat en Alsace-Lorraine »

**mars 2000**, Bordeaux : « Laïcité contre pensée unique »

**3 mars 2000**, Mulhouse à l'initiative du CLR

**Participation du Président du CLR à diverses manifestations avec d'autres associations :**

### 1998

**Mars, Vincennes** : Conférence à l'invitation de la LICRA

**Décembre, Marseille** : Conférence-débat à l'invitation de République moderne

### 1999

**Intervention au colloque à Paris « pour la démocratie en Algérie »** : débat contradictoire avec Jean-Marc Roiran, secrétaire général de la Ligue

de l'Enseignement (revue *Hommes et migrations*)

**Intervention sur France culture :**

« Contre la charte des langues régionales (à l'invitation de la Libre Pensée) »

**Conférence à Caudebecq-en-Caux**, Normandie (à l'invitation d'une association laïque)

**27 mars, Tours**

**9 avril, Bergerac** : « La République contre l'extrême droite »

**4 mai : Conférence à Perpignan** à l'invitation de la Libre Pensée

**6 mai** : Soirée-débat sur « laïcité et intégration », organisée par la mairie de Pantin

**25 juin, Périgueux**

**Septembre** : Conférence à l'université d'été du Mouvement des Citoyens à Perpignan

**14 novembre, Bruxelles** : Colloque annuel de l'association des juifs laïques

**26 novembre, Toulouse** : Conférence à l'invitation de la Libre Pensée

### 2000

**20 avril, Clermont-Ferrand** : Conférence à l'invitation de la Libre Pensée

**4 mai, Perpignan** : Conférence à l'invitation de la Libre Pensée

**13 juin** : Conférence à la Grande Loge féminine de France

**18 octobre** : Conférence-débat à l'invitation de l'amicale du Palais (Paris)

Au cours de l'année 2000, le CLR s'est impliqué sur le dossier Corse en apportant son soutien au ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, à l'occasion de sa prise de position critique sur le projet du gouvernement (courrier en date du 19 juillet) puis par voie de presse (tribune libre publiée dans *Libération* le 24 juillet).

**Le CLR a également participé :**

- à la manifestation organisée le 21 juin 1998 à Bruxelles : « Pour la Laïcité en Europe » (prise de parole de Claude Caudal),

- à la manifestation organisée le 11 novembre 1998 à Paris contre la charte européenne des langues régionales (prise de parole de Claude Caudal).

Le Président a enfin représenté le CLR aux réunions du conseil d'administration de la Fondation Marc Bloch (plusieurs membres du bureau du CLR ont participé aux universités d'été de la Fondation en 98, 99 et 2000).

Le CLR a par ailleurs apporté son soutien à l'Association pour le droit à mourir dans la dignité. ●

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Réuni le 8 décembre 2000, le Conseil d'Administration du Comité Laïcité République a pris acte du compte-rendu d'activités du comité national et des comités locaux (réunions, dîners-débats, colloques, journaux, participation à des émissions, partenariats avec des associations locales).

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection du bureau (voir ci-contre).

**Projets d'activités**

Le conseil d'administration a été informé des relations entretenues avec de nombreuses associations (organisations syndicales, Ligue de l'Enseignement, Libre Pensée, République moderne, Pour l'Algérie, Fédération humaniste...) et donné mandat au nouveau bureau de poursuivre cette politique d'ouverture vers toutes celles et ceux décidés à s'impliquer sans ostracisme dans le combat pour les valeurs républicaines et laïques. A la demande du CAEDEL, une réunion entre les bureaux nationaux a permis d'arrêter le principe d'un échange régulier d'informations entre les deux associations au travers de leurs supports écrits respectifs. Un colloque pourra être envisagé en commun. Les deux associations ont décidé de se rencontrer régulièrement.

Le CAEDEL qui en assure le secrétariat a proposé au CLR d'entrer à l'Observatoire de la Laïcité dont il

avait jusque-là été tenu écarté. Le CLR s'interroge sur les objectifs de cette structure mais participera à la prochaine réunion de l'observatoire le samedi 20 janvier.

Pour 2001, le Comité Laïcité République a programmé de nombreuses conférences et dîners-débats et manifestations diverses en Province et à Paris :

- Niort, 14 janvier : conférence-débat sur le thème « Mondialisation, communautarisme et laïcité » par P. Kessel, à l'invitation de la Libre Pensée
- Marseille-La Ciotat, 15 janvier, organisé par le CLR avec Jean-Pierre Chevènement : débat avec des jeunes dans la journée à Marseille au sein d'une association d'insertion, réunion publique à 20 heures à La Ciotat
- Nantes-Saint-Nazaire, 22 janvier : soirée-débat organisée par République moderne et le CLR avec Jean-Pierre Chevènement
- Paris, 29 janvier : dîner-débat au Sénat avec Marc Blondel : « La République et les droits sociaux ».

En préparation :

- Bergerac
- La Rochelle, 12 mai : « la République face aux lobbies du communautarisme » organisé avec l'association République et Laïcité de La Rochelle
- Paris : « L'entreprise et la République », date à déterminer. ●

**LE BUREAU DU CLR**

Bureau élu par le Conseil d'administration réuni le 8 décembre 2000.

**Président fondateur :**  
Claude Nicolet

**Président d'honneur :**  
Henri Caillavet

**Président :**  
Patrick Kessel (Paris)

**Vice-présidents :**  
Raymond Beltran (Carcassonne)  
Claude Caudal (St-Nazaire)  
Jean-Marie Matisson (Bergerac)  
Albert Memmi (Paris)  
Aimé Simon (Jura)

**Secrétaire Général :**  
Daniel Bœuf (Marseille)

Assisté de :  
Michel Paris pour l'organisation des rencontres et dîners-débats,  
Irène Wauquier pour le fonctionnement administratif,  
Gwenaëlle Quillerou pour la rédaction des comptes rendus de bureau et du conseil d'administration

**Relations extérieures**  
pour les relations avec les autres associations et organisations :  
Daniel Benichou  
Claude Caudal  
Hayat Dhalfa  
Jean-Pierre Leguay  
Jean-Luc Portier

**Trésorier :**  
Christiane Kessel

**Trésorier adjoint :**  
Daniel Sculfort

**Comité de rédaction**  
Pour la revue *Laïcité Info* :  
Philippe Foussier  
Patrick Kessel  
Jean-Paul Pages  
Eric Marquis  
Pour le site internet :  
Jean-Marie Matisson  
Olivier Parizot  
Eric Marquis

Sont également membres du bureau :  
Bernard Leclercq  
Michel Lustig (Haut-Rhin)

*Tous les membres du conseil d'administration sont invités aux réunions du bureau.*

# COMITÉS LOCAUX

## MONDIALISATION ET ÉMANCIPATION HUMAINE

Colloque à Bordeaux du 16 au 21 octobre 2000

Co-organisé par Attac 33 - Diversités - Espaces Marx Aquitaine Bordeaux Gironde - Frères des Hommes Bordeaux - La Confédération Paysanne - La Ligue Girondine de l'Enseignement (FOL33) - La Revue « L'Ormée » - Le Cercle Condorcet de Bordeaux - Le Passant Ordinaire - Les Amis du Monde Diplomatique - L'Universitas Litterarum - Palestine 33 avec le soutien de l'Arac33.

## LA RÉPUBLIQUE LAÏQUE ET UNIVERSELLE UNE UTOPIE EN ACTION ?

Contribution de Jean-Marie Matisson, Président du CLR Vallée de la Dordogne

La mondialisation n'existe aujourd'hui qu'à travers le libéralisme sauvage et économique. Il faut prévoir une place réelle à l'Humanité en tant qu'ensemble des Hommes.

L'Homme doit contribuer à la dignité de l'Humanité.

Mettre l'Homme au centre des préoccupations ne doit pas signifier le mettre sur un piédestal, le mettre comme le summum des valeurs.

De la conscience universelle, découlent :

- l'éthique (la bioéthique)
- la science
- la culture
- la tradition
- l'individu
- la famille, etc.

La société dans laquelle nous vivons donne l'impression de ne pas être en adéquation avec la modernité. Le citoyen semble être en panne d'idées...

Pourtant, aucun des phénomènes qui frappent notre société n'était inattendu, tous étaient prévisibles et d'ailleurs prévus :

- l'émergence des sciences et des techniques qui bouleverse le savoir, les connaissances, l'emploi, les relations du citoyen au monde et à l'humanité
- l'émergence de nouvelles formes d'individualisme au détriment de la fraternité et de la solidarité
- l'émergence d'une « real politik » ou d'un réalisme politique qui bafoue le citoyen, sa culture, son identité au profit d'intérêts matériels privés.

### Un peu d'histoire

La Constitution de 1791 pose le principe de l'instruction publique.

- 5 mars 1792 : Condorcet est nommé rapporteur des travaux du Comité d'instruction publique qui prépare un « rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'Instruction publique ». Puisque l'instruction est libératrice des hommes elle doit être aussi « universelle », « égale » et « complète » que possible :

- l'instruction publique ne sera asservie à aucune doctrine politique,
- l'instruction ne sera soumise à aucun dogme intellectuel ni pédagogique.

- 20 avril 1792 : Condorcet présente le projet à l'Assemblée législative au cours de la même séance où le roi propose à celle-ci de déclarer la guerre.

Condorcet est guillotiné sous la Terreur.

Le plus grand acquis social est le jour de l'abolition des privilèges : 4 août 1789.

Premier constat : pour les Eglises, la réponse à la conscience de soi c'est Dieu. Pour nous, citoyens de tous les pays, nous disons : c'est du jour où l'autre m'a dit « tu » que j'ai existé. Notre réponse à la conscience de soi, c'est la reconnaissance par l'autre dans l'égalité et la fraternité citoyenne.

Deuxième constat purement sociologique : la place de la croyance en Dieu ou en une « force au-dessus » dans la vie sociale.

- XVIII<sup>e</sup> siècle : c'est le siècle des Lumières, tout le monde croit en Dieu.
- XIX<sup>e</sup> siècle : c'est la naissance des premiers athées, environ 10 % des populations ne croient pas en Dieu. C'est l'apparition des premiers mouvements laïques (Bund, communisme, anarchisme, etc.).

- XX<sup>e</sup> siècle : siècle de la barbarie et des dernières luttes religieuses (Irlande, Balkans) ; en cette fin de siècle, la majorité

des populations ne sont plus pratiquants d'une religion (les athées, les non-croyants et les croyants non pratiquants). C'est aussi le renouveau des sectes (qui offre aussi une autre solution à la croyance).

- XXI<sup>e</sup> siècle : si la courbe suit la même tendance, on devrait voir poindre l'arrivée d'une majorité de non-croyants et le XXII<sup>e</sup> siècle celui de la fin des religions (belle utopie !).

### La réponse du capitalisme

La réponse du capitalisme, c'est de tout marchandiser.

Il y a 150 ans, pendant la révolution industrielle, les biens immatériels représentaient 10 % des biens commercialisables. Aujourd'hui, on a inversé le processus. Les biens matériels ne représentent plus que 10 % des biens commercialisables.

D'où l'échec du capitalisme. Quand on le poussera à l'extrême, quand on nous dira : l'éducation de notre enfant vaut tant et qu'il nous faudra choisir entre posséder un réfrigérateur et l'éducation de nos enfants, alors le capitalisme en tant que système prendra fin. Mais n'est-ce pas déjà le cas ? Exemples : l'accident de Lokkerbie, les assurances remboursent du simple au double voire au triple selon que vous êtes français, américains ou irlandais ; les expériences aux USA où les populations testées qui meurent le plus sont noires (médicaments cardiaques...).

### Le doute politique

Le doute politique est le moteur de la construction de la citoyenneté, de la conscience d'être



citoyen. Douter c'est être anti-dogmatique. C'est refuser que certaines certitudes soient immuables et définitives.

L'essentiel est de combattre les vérités révélées, les certitudes. Ne pas douter, c'est se figer dans des schémas définitifs, c'est-à-dire refuser à une partie de soi et du groupe d'évoluer.

Enfin, douter, en science comme en philosophie, c'est être en quête de la vérité, c'est favoriser le questionnement de l'Homme par l'Homme.

Et l'absence de doute a conduit l'humanité au repli sur soi, elle est toujours un facteur de régression. Avec Isaac Newton, je me plais à dire que « Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts ».

## Laïcité et citoyenneté

En défendant le droit absolu à la liberté de conscience, à la liberté d'expression et au libre choix, la laïcité contribue à la construction d'un humanisme moderne qui donne à chaque

femme et à chaque homme un accès égal aux connaissances et aux responsabilités.

## Laïcité et République

La République ne connaît que des citoyens libres et égaux en droits, quelles que soient leurs origines et leur histoire, quels que soient leurs choix philosophiques, religieux, politiques. Elle ne saurait être l'addition de communautés particulières, soumises à des lois spécifiques. Elle est l'ensemble des citoyens. A chaque femme, à chaque homme, la République garantit le plein exercice des libertés et des responsabilités publiques du citoyen. Seule, la laïcité des institutions publiques permet et garantit, à toutes et à tous, les libertés politiques et religieuses, individuelles et collectives, dans le respect et l'épanouissement légitime des diversités.

Rejetant toute uniformisation des individus comme toute partition de la nation, elle constitue aussi le seul rempart à l'étouffement des personnalités, à la ségrégation et au racisme.

La République laïque récuse donc toute religion officielle comme toute orthodoxie d'État. C'est pourquoi la loi de 1905 instituant la séparation des Églises et de l'État, garantie républicaine, plus actuelle que jamais, de la liberté de conscience pour tous, ne saurait être aujourd'hui renégoziée ni aménagée.

## Laïcité et mondialisation

Les droits et responsabilités des citoyens ne sauraient être non plus mis en cause par les prérogatives de certaines instances européennes non élues. L'avenir communautaire en Europe doit donc être construit solidement sur la base d'institutions laïques. Plus les différences sont nombreuses et profondes, plus s'impose la laïcité de la loi commune. L'intégration de la France aux institutions politiques européennes ne devra pas se faire au détriment des fondements laïques de la République.

L'exigence laïque de liberté et de responsabilité concerne tous les champs de la société, ►



## À LIRE



par Philippe Foussier

### Laïcité et valeurs républicaines

La laïcité pour l'égalité, Henri Pena-Ruiz, *Mille et une nuits*, 125 p., 45 F.

Permanence de la laïcité, collectif, *Privat*, 216 p., 135 F.

Citoyenneté et République, Daniel Antony et Michel Bourgeois, *CRDP de Franche-Comté* (Tél. 03 81 25 02 61), 180 p., 85 F.

Vive la République quand même, Pierre Miquel, *Fayard*, 190 p., 89 F.

Être laïque au XXI<sup>e</sup> siècle, *Cahiers formation du Parti socialiste n° 4* (Tél. 01 45 56 77 00), 74 p., 20 F.

Livre blanc de la laïcité, *Grand Orient de France* (Tél. 01 45 23 20 92), 120 p.

La nation, une idée dépassée ?, Problèmes politiques et sociaux n° 832, *Documentation française*, 90 p., 6,80 euros

### Histoire

La France dans la tourmente des inventaires, la séparation des Églises et de l'État, Jean-Michel Duhart, éd. *Alan Sutton*, 96 p., 120 F.

Histoire, nation, République, Claude Nicolet, *Odile Jacob*, 350 p., 160 F.

Le bicentenaire de la Révolution française, Patrick Garcia, éd. *CNRS*, 356 p., 195 F.

L'image du travail et la Révolution française, Valérie Mainz, éd. *Musée de la Révolution française* (Tél. 04 76 68 07 35), 350 p., 170 F.

Emile Combes, *Notes de la Fondation Jean Jaurès*, 152 p., 35 F.

### Nationalismes ethniques

La bataille des langues en Europe, Yvonne Bollmann, *Bartillat*, 176 p., 95 F.

Géopolitique de la Corse, Marianne Lefèvre, *L'Harmattan*, 336 p., 180 F.

L'Europe des particularismes régionaux, collectif, éd. *Mario Mella* (Tél. 04 72 13 05 60), 80 p., 70 F.

Le silence des armes, L'Europe à l'épreuve des séparatismes violents, collectif, éd. *IHESI* (Tél. 01 53 68 20 00), 340 p., 130 F.

Nationalismes régionaux en Europe, Hérodote n° 95, éd. *La Découverte*, 170 p., 115 F.

La prolifération étatique, *Revue internationale et stratégique n° 37* (Tél. 01 53 27 60 60), 180 p., 100 F.

L'ethno-nationalisme en Europe occidentale, Problèmes politiques et sociaux n° 843, *Documentation française*, 84 p., 6,80 euros

Europe, régions et communautés contre les nations, *Panoramiques n° 49* (Tél. 01 43 33 70 34), 224 p., 90 francs

### Education

L'école, Henri Pena-Ruiz, *Flammarion*, 130 p., 41 F.

La chute de la Maison Ferry, Martin Rey, *Arléa*, 142 p., 95 F.

L'enseignement de l'ignorance, Jean-Claude Michéa, *Climats*, 140 p., 70 F.

L'horreur pédagogique, Guy Morel, Daniel Tual-Loizeau, *Ramsay*, 250 p., 105 F.

L'école républicaine, chronique d'une mort annoncée, Joël Gaubert, *Pleins Feux*, 160 p., 85 F.

L'école désœuvrée, Laurent Jaffro, Jean-Baptiste Rauzy, *Flammarion*, 270 p., 80 F.

L'enseignement mis à mort, Adrien Barrot, *Librio*, 90 p., 10 F.

### Actualité

L'illusion plurielle, pourquoi la gauche n'est plus la gauche ?, Jacques Cotta, Denis Collin, J.-C. Lattès, 210 p., 105 F.

Un totalitarisme tranquille, André Bellon, Anne-Cécile Robert, *Syllepse*, 128 p., 45 F.

La barbarie douce, Jean-Pierre Le Goff, *La Découverte*, 130 p., 42 F.

Atlas des fractures françaises, Christophe Guilluy, *L'Harmattan*, 186 p., 130 F.

L'emprise, Régis Debray, *Gallimard*, 150 p., 75 F.

Maos, trotskos, dodo, Jean-Christophe Buisson, éd. *du Rocher*, 70 p., 48 F.

Affirmative action, *Revue française d'études américaines n° 81*, *Belin*, 128 p., 100 F.

Les politiques de discrimination positive, Problèmes politiques et sociaux n° 822, *Documentation française*, 76 p., 6,80 euros

Villes privées, *Urbanisme n° 312* (Tél. 01 45 45 45 00), 100 p., 120 F.

Les autorités administratives indépendantes, Conseil d'État, rapport public 2001, *Documentation française*, 470 p., 150 F.

► tous les problèmes de la vie. Et son horizon s'étend à mesure que s'enrichissent nos connaissances et que s'élargit la démocratie. La laïcité, liberté des libertés, conduit à combattre tous les facteurs d'aliénation et à exiger plus de justice sociale. Elle conduit en particulier à exiger, pour tous ceux qui résident sur le sol national, le droit au bénéfice des conquêtes de la République, l'accès au savoir et aux divers systèmes de solidarité et de soins.

## La laïcité : une espérance pour le XXI<sup>e</sup> siècle

La laïcité n'est pas tournée vers le passé, mais vers le futur des hommes. Porteuse de l'avenir de la raison, elle œuvre au progrès de la pensée. Elle se veut libératrice de l'intelligence. L'humanisme laïque, force vivante de l'Histoire, s'adresse ainsi à toutes les femmes et à tous les hommes, à tous les peuples. Se refusant à tout ethnocentrisme et porteur de l'émancipation de tous, il atteste plus que jamais, dans un monde aux dimensions de plus en plus restreintes, de la permanence et de la vocation universelle des valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité.

Seul, l'humanisme laïque peut aujourd'hui nourrir et conduire la marche de tous les peuples vers le savoir, le mieux-être et la justice, la paix et la liberté.

Selon moi, la laïcité se conjugue à trois niveaux.

### 1. L'organisation de la cité

La gestion de la République face aux intérêts privés. La non-ingérence des Eglises et des intérêts privés dans la marche de l'Etat.

### 2. L'éthique

Le respect de l'autre et de sa différence, la liberté absolue de conscience. C'est-à-dire ne pas ronronner. Etre différent, spécifique parmi les autres.

### 3. La philosophie

C'est la recherche et l'approche de la vie a-dogmatique. Les dogmes, les religieux en particulier, ne sont pas la bonne réponse à la conscience de soi. Croire en Dieu ou en une entité supérieure, c'est nier sa propre existence, sa propre conscience. La laïcité dit que la conscience de soi existe du jour « où l'autre m'a dit tu », existe du jour « où j'ai dit tu à l'autre ». C'est du jour où tu m'as reconnu comme tel que j'ai pris conscience de moi.

## La République universelle

Nous devons être à la pointe du combat chaque fois que les principes de la République ou l'application de ceux-ci seront bafoués.

Nous devons être ces hommes qui montrent la voie. Nous n'avons pas de doctrine ni d'idéologie mais des valeurs à défendre qui sont celles des Droits de l'Homme et de la République Universelle.

Nous menons toujours le combat contre les extrémismes comme le Front National. Mais aujourd'hui, le Front National n'est pas le seul ennemi de la République. Malheureusement, il y en a bien d'autres qui, bien que moins visibles, n'en sont pas moins aussi dangereux, car ils sont insidieux et sournois et nous ne nous sommes jamais encore élevés contre eux. La situation est grave, si grave que nous pouvons nous demander si nous sommes toujours en République et s'il n'est pas trop tard. Les deux fondements de la République sont la citoyenneté et la laïcité. Toutes les deux sont en danger.

La conception de la citoyenneté sur laquelle je me fonde est celle de l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « La loi est l'expression de la volonté générale. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. »

Si nous regardons la citoyenneté, que constatons-nous ? Que le citoyen est devenu une espèce en voie de disparition. On ne forme plus de citoyens car plus personne ne s'en donne la peine. La famille a baissé les bras. L'école vient à peine de se redonner comme objectif l'instruction civique.

Les associations laïques sont peu nombreuses et peu efficaces.

Par ailleurs, pour différentes raisons qui ont toutes au départ de bonnes intentions, les différents gouvernements de la République, de gauche comme de droite, ont toujours favorisé les communautés par rapport à l'individu citoyen. La charte pour la défense des langues régionales en est le plus récent exemple.

On favorise ou on laisse faire les regroupements ethniques au lieu de favoriser l'intégration ; on glisse insensiblement du système républicain français au système anglo-saxon. En constatant le droit à la différence, on se laisse amener à reconnaître la différence des droits.

L'exemple le plus frappant n'est-il pas le remplacement sournois du principe d'égalité par la notion beaucoup plus douteuse de l'équité ? L'égalité est menacée aujourd'hui dans son principe même par la réalité économique, par la gestion du social, par la culture de l'équité, par la discrimination positive. Le principe d'équité consiste à réserver un traitement particulier à des populations ou à l'égard de territoires particuliers, pour précisément déroger au principe d'égalité. Glisser du principe d'égalité à celui d'équité, c'est glisser également du

principe de laïcité au communautarisme.

On a l'habitude de dire que la République est le moins mauvais système d'organisation de la « vie de la cité ». Alors faut-il repenser la République ou faut-il donner à la démocratie une nouvelle forme, dans laquelle le citoyen puisse s'exprimer ?

## La laïcité : exception française ou valeur universelle ?

La laïcité s'appuie sur deux piliers : l'éthique (la liberté absolue de conscience) et le statut civique (séparation des Eglises et de l'Etat). Elle établit strictement la différence entre deux univers distincts : l'intérêt général et la conviction individuelle.

A force en son nom de s'attaquer pratiquement et exclusivement à l'Église romaine sur des points importants certes mais loin d'être les seuls, on occulte des violations plus graves. Toutes les cléricautés ne sont pas que religieuses. Cléricanisme et clanisme vont se nicher partout et la Laïcité et, à travers elle, la République souffrent autant si ce n'est plus de leur mainmise. Pensée unique, technocratie, bureaucratie, administration du domaine public quand, au lieu d'administrer et de gérer la République, tentent de la modeler, la fragilisent davantage peut-être encore. La République est et doit rester la propriété du citoyen. La Laïcité est une règle de vie en société démocratique. Elle impose que soient donnés aux hommes, sans distinction de classe, d'origine, de confessions, les moyens d'être eux-mêmes, libres de leurs engagements, responsables de leur épanouissement et maîtres de leur destin.

Le développement des droits nationaux ne doit pas être une entrave à la fondation d'une République universelle et laïque. C'est peut-être le point le plus urgent à traiter car sûrement le plus facile. On ne devrait pas avancer plus avant dans l'Europe sans écrire et adopter une Constitution Européenne basée sur les principes républicains et la Déclaration des Droits de l'Homme.

Enfin, en conclusion, je veux dire que République, citoyenneté et laïcité sont le sommet de mes engagements philosophiques et politiques. Ce sommet pyramidal, cet idéal utopique me permet de participer à la construction du monde de demain, construction à laquelle je refuse de ne pas participer. ●

Jean-Marie Matisson

PLUS sur internet  
<http://www.laicite-republique.org>

## Deux dîners-débats à Paris

# RÉPUBLIQUE ET DROIT SOCIAUX

Pour traiter de « République et droits sociaux » et des enjeux de la « refondation » sociale, le CLR avait convié Marc Blondel pour un dîner-débat au Sénat le 29 janvier dernier. « Pas de République sans citoyenneté, pas de citoyenneté sans droits sociaux. Ce qui est en jeu avec la refondation sociale, c'est la remise en cause de l'égalité des droits, c'est la rupture du principe d'égalité et d'universalisme : ici s'agissant des rapports sociaux, dans un autre registre en Corse », relève Patrick Kessel en introduction à ce débat.

Pour Marc Blondel, nous vivons une régression sociale comme rarement notre République en a connu. Il invite à s'intéresser au changement de dénomination -et donc d'ambition- du patronat. Avec le CNPF, celui-ci s'affirmait comme force collective, démocratique. Avec le Medef, « qui rompt avec la notion de responsabilité collective, il s'agit d'établir des rapports sociaux entre patrons et salariés voire entre actionnaires et salariés ». Pour le secrétaire général de Force

ouvrière, il s'agit d'une vision au sein de laquelle « le contrat doit se substituer à la loi et où prime la volonté de privilégier l'entreprise comme niveau de négociation, voire de favoriser les rapports sociaux individualisés ». Bien entendu, le Medef tente d'établir un rapport de force propre à « fissurer le Code du travail en supprimant une à une toutes les garanties dont bénéficient les salariés. Tout ce qui a un caractère collectif est considéré comme un frein à l'expression des forces du marché, analyse Marc Blondel. A l'universalisme républicain, il oppose la diversification communautariste ».

Idéologue de cette mutation du patronat français, Denis Kessler entend importer les règles d'une « société à l'anglo-saxonne dans laquelle il faut limiter au maximum l'intervention de l'Etat, réduire les investissements publics ». Marc Blondel donne l'exemple de la protection sociale : « la volonté du patronat est d'aboutir à une individualisation de la couverture afin que les sociétés d'assurance - dont

Kessler est un représentant au Medef-puissent récupérer les attributions et le « marché » de la Sécurité sociale ». De nombreux participants interviennent, qui pour s'inquiéter du cercle vicieux qui alimente le système financier au détriment de la redistribution, qui pour souligner la complicité objective entre le patronat et une partie du syndicalisme, notamment la CFDT. Sur ce point, le secrétaire général de FO dénonce les « mécanismes de pensée » proches du catholicisme qui imprègnent une part importante du syndicalisme, y compris au niveau européen et international. « Tendre la main aux pauvres ou chasser la pauvreté » : voilà qui résume les différences d'approches entre le syndicalisme d'inspiration chrétienne et l'approche laïque. « Sans chrétiens ni gauchistes, il n'y aurait pas eu la laïcité « plurielle » », relève Marc Blondel dans une allusion à un autre débat auquel le CLR a souvent eu l'occasion de participer. Mais s'agit-il vraiment d'un autre débat ?

## L'HORREUR POLITIQUE OU LA RÉPUBLIQUE

« L'horreur politique : peut-on encore réformer la société ? ». Le Comité Laïcité République avait choisi ce thème pour son dîner-débat du 28 octobre 1999 au Cercle républicain à Paris. Pour illustrer ce questionnement avaient été conviés les auteurs de *La gauche imaginaire et le nouveau capitalisme*, Gérard Desportes et Laurent Mauduit, l'un journaliste à *Libération*, l'autre au *Monde*.

Ouvrant le débat, Gérard Desportes part d'un constat : il est de plus en plus difficile de réformer la société tandis que les scandales sociaux s'accumulent. Effrayé par une société qui produit tant de misère et d'exclusion, de violence sociale, de déshérence civique, alors que les principaux dirigeants reconnaissent simplement la « dictature du marché », Gérard Desportes redoute que cette « fin du politique » n'annonce le début de la tragédie. « Si l'emprise des marchés se déve-

loppe encore, que se passera-t-il ? ». Laurent Mauduit rappelle la violence des critiques adressées par Dominique Strauss-Kahn au début des années 90 au « libéralisme » de Pierre Bérégovoy ou la façon dont l'actuel Premier ministre dénonçait « l'hystérie libérale de la gauche » sous la présidence de François Mitterrand. « Or, aujourd'hui, on est dans le symbole pur, mais pas dans la redistribution », juge Laurent Mauduit. « La gauche a eu en France un véritable complexe libéral, poursuit-il. Elle est allée plus loin que dans d'autres pays en matière de libéralisme ».

De nombreux participants posent ensuite une série de questions.

« Je préfère appartenir à la gauche cafard qu'à la gauche caviar », explique Gérard Desportes, appelant à résister à une tentante passivité. Le président du CLR, Patrick Kessel, s'efforce de d'ouvrir des perspectives plus

optimistes. « Cette critique, forte, est à la mesure de nos amours et de nos aspirations déçues et ce bilan, précisément parce qu'il est critique, nous ouvre des espaces », avance-t-il, appelant chacun à s'interroger sur ce qu'est être de gauche aujourd'hui, alors que se confondent liberté et libéralisme, égalité et équité, fraternité et charité, la laïcité avec le communautarisme ou encore la mondialisation entendue comme une victoire de l'universalisme. « Le capitalisme aurait-il pour autant gagné ? », nuance-t-il, voyant dans la République la dernière utopie et l'espérance politique et intellectuelle que la résistance est un devoir. « Il nous faut maintenant aller plus vite et plus loin », conclut Patrick Kessel. ●

Philippe Foussier

*La gauche imaginaire et le nouveau capitalisme, Gérard Desportes et Laurent Mauduit, éd. Grasset, 304 p., 127 francs*



# POUR LA RÉPUBLIQUE UNE, INDIVISIBLE ET LAÏQUE

## Colloque à Nantes le 3 mars 2001

Coorganisé par les initiateurs de la manifestation du 11 décembre 1999 contre la ratification de la Charte européenne des Langues régionales et minoritaires.

Présidence : Roger Lepeix (Libre Pensée), co-présidents : Michel Naud (Union Rationaliste), Claude Caudal (Comité Laïcité République), Patrick Hébert (Force Ouvrière), Christian Eyschen (Libre Pensée).

## L'INTOLÉRANCE AUTONOMISTE

par Claude Caudal

**P**eut-on encore, aujourd'hui, en France, tenir un colloque en défense de la République une et indivisible ?

A l'initiative de la Libre Pensée, avec le soutien des organisations ayant appelé à manifester le 11 décembre 1999 contre la Charte Européenne des Langues régionales et minoritaires, se tenait un colloque national le 3 mars à Nantes pour la défense de la République une et indivisible laïque.

Le Comité Laïcité République coprésidait ce colloque. Les différents intervenants, devant 500 personnes, ont analysé et précisé les mécanismes de remise en cause des principes républicains, provenant soit de l'intérieur pour les autonomistes de tous bords, soit de l'extérieur par la politique européenne actuellement menée.

Ces autonomistes se sentent soutenus dans leur lutte anti-républicaine

par les partisans de l'Europe de Maastricht. Le samedi 3 mars, ils ont montré un de leur visage haineux et intolérant. Alors que les organisateurs avaient prévus un service d'ordre pour assurer la tranquillité et la sécurité des participants, quelques dizaines de « défenseurs du régionalisme breton » tentèrent en vain d'empêcher la tenue de ce colloque, avec l'aide de pétards, d'injures, de menaces, etc. Il faut remarquer qu'ils n'hésitèrent pas à mettre en avant des jeunes enfants. Cette manifestation d'intolérance fut marquée par la mise en feu du drapeau français.

Devant la complaisance dont font preuve certains milieux politiques, face à ces mouvements ultra-minoritaires, qui parlent soit-disant au nom des peuples breton, basque, corse ou alsacien, etc., sans aucune légitimité démocratique citoyenne, il est permis de s'interroger si de tels colloques peuvent être organisés demain, dans

d'autres régions comme par exemple en Corse ou au Pays Basque ?

Etre citoyen, c'est se battre pour la pensée libre, c'est refuser le chantage, diktat de tout bord.

Etre citoyen, c'est être un individu libre et autonome ? Cette attitude est contraire à toute conception communautariste de la société.

Le modèle républicain permet à tout être humain, par la distinction entre espace privé et espace public, à la fois de ne pas renier ses origines culturelles quelles qu'elles soient, mais aussi de les dépasser pour rejoindre l'autre, le différent de toute origine dans un débat citoyen et démocratique.

Le 3 mars, « les défenseurs du régionalisme breton » nous ont montré comment le communautarisme exacerbé engendrait l'enfermement, l'isolement, le rejet de l'autre. ●

### BRÈVES

#### Lang au service des écoles Diwan

Plus sensible aux images et à la sienne qu'aux principes de la laïcité, le ministre de l'Education nationale négocie des accords avec les écoles associatives (bretonnes) Diwan, au point de susciter l'ire du très modéré Comité national d'action laïque. Au Grand Jury RTL-Le Monde, le 25 février dernier, Jack Lang confirmait : « Je vais bientôt, s'ils acceptent, conclure une convention avec le mouvement "Diwan" pour l'enseignement du breton », et indiquait avoir signé avec les conseils généraux et le Conseil régional d'Alsace « une convention qui assure une généralisation totale de l'enseignement de l'alsacien et de l'allemand dans les écoles primaires et dans certains collèges et qui, en même temps, assurent même un enseigne-

ment bilingue ». Interrogé « Et le basque au Pays basque ? », le Ministre acquiesçait : « Oui, on l'apprend [...]. Localement, en Alsace, en Bretagne, en Occitanie, au Pays basque, le mouvement avance, lentement mais sûrement. »

#### Lang soutient l'enseignement des religions

Le ministre de l'Education nationale qui avait déjà dans le passé négocié les accords dits Lang-Cloupet - de sinistre mémoire laïque - vient de réaffirmer, dans une interview à *La Croix*, son attachement à l'enseignement des religions à l'école. Inscrit dans les programmes depuis 1996, cet enseignement prend sa place dans les cours d'histoire ou de philosophie. On aurait pour le moins apprécié que le ministre se soit donné le mal de

rappeler que cet enseignement ne saurait être confondu avec celui distribué en terre concordataire par les docteurs de la foi. L'ambiguïté n'est pas neutre. C'est là une revendication traditionnelle des autorités religieuses catholique et musulmane qui, selon *Le Monde*, affirmaient il y a peu qu'un enseignement à l'école des faits religieux est « indispensable » pour « restituer cette part du mystère, d'imaginaire et de sacré dont les élèves seraient amputés, faute d'un enseignement trop rigide et trop rationnel ». Le journal citait le cas d'un tribunal de Berlin qui venait d'accorder à une association musulmane de la ville le droit de donner des cours sur l'Islam à l'école publique à l'égal des grandes confessions reconnues protestante et catholique. Et le journaliste de conclure : « L'exception française pourra-t-elle résister longtemps à des avancées européennes ? » (*Le Monde*, 21 janvier 2000).

# LAÏCITÉ CONTRE PENSÉE UNIQUE

## Réunion publique à Bordeaux le 18 mars 2000

Organisée par le Comité Laïcité République, le Mouvement Europe et Laïcité et ATTAC.

Exposé introductif par Henri Pena-Ruiz (recueilli par Bruno Courcelle, extraits)

La laïcité n'est pas un principe négatif, hostile aux religions. Par contre, elle s'oppose au cléricanisme. Victor Hugo, dans son discours à l'Assemblée Nationale contre la Loi Falloux en 1850, opposait la religion comme démarche spirituelle au « parti clérical ». En 1905, compte tenu des résistances de l'église catholique à voir son pouvoir diminuer, la lutte anticléricale était nécessaire pour faire aboutir un idéal positif. De nombreux catholiques ont approuvé la loi de séparation de l'Etat et des religions, qui remettait les religions à leur vraie place.

### I. La laïcité : un idéal positif

C'est l'idéal de la construction d'un monde commun à tous les hommes, d'une société juste pour tous, d'un espace commun de réflexion et de dialogue, ce que permet la raison.

« Laïc » vient du grec « laos » qui désigne l'ensemble du peuple. Il s'agit de réaliser l'unité du peuple au-delà des différences de croyances.

L'athéisme officiel qui fut celui de l'URSS est contraire à la laïcité. Quant au Livre Noir du Cléricanisme qui reste à écrire (croisades, « Sainte »-Inquisition, etc.), il serait injuste d'en faire un Livre Noir du Christianisme.

Parmi les obstacles à une société juste pour tous et à la laïcité, il faut citer les injustices sociales, et les « identités collectives », exclusives, qui risquent de diviser les Etats en mosaïques de particularismes en concurrence.

La séparation de l'Etat et des religions a pour but de délier des domaines qui doivent être indépendants.

Parmi les hommes politiques qui, dès les années 1880, ont œuvré pour la laïcité scolaire, on peut citer J. Ferry, déiste, et F. Buisson, chrétien, dont le but était de délier les élèves de tout credo obligé.

### Les trois principes fondamentaux de la laïcité

#### La liberté de conscience

La liberté de conscience ne doit pas être confondue avec la tolérance, qui émane d'une autorité et est révocable (l'Edit de

Nantes était un édit de « tolérance », qui fut révoqué, et non une loi de laïcité. Il définit la religion catholique comme dominante et autorisait la religion protestante dans certaines villes, avec de multiples restrictions).

La tolérance ne peut fonder le droit.

Les Droits de l'Homme posent le principe de la dignité humaine qui implique une liberté radicale de conscience, qui n'a à être concédée par personne. A l'ambiguïté de la tolérance s'oppose la radicalité de la liberté de conscience.

L'école laïque est nécessaire pour fortifier l'autonomie de jugement sur une base réfléchie et rationnelle.

#### L'égalité

L'égalité des croyants de toutes religions et des non-croyants est le second principe. Il exclut la notion de religion officielle forcément dominante, comme c'est le cas au Danemark par exemple (où les catholiques sont les premiers défenseurs de la laïcité.) Faut-il rappeler que l'Eglise catholique s'est longtemps élevée contre la laïcité et les Droits de l'Homme, « négation du péché originel » (Mgr Freppel, vers 1900) et que Jean-Paul II entend béatifier Pie IX, auteur du Syllabus (1864), annexe d'une encyclique condamnant la liberté de conscience comme « impie » !

La laïcité affirmée dans les Constitutions de 1946 et 1958 (qui donnent à la loi de 1905 une valeur constitutionnelle) est souvent présentée comme une « exception » installée dans un contexte historique particulier et comme une survivance à éliminer. D'une part, il est malhonnête de rattacher un principe universaliste (lié aux Droits de l'Homme) aux circonstances qui l'ont vu posé, et d'autre part, cette prétendue « exception » intéresse nombre de pays tels que le Portugal, la Belgique où naissent des mouvements laïques s'inspirant du modèle français. La Suède vient de mettre en vigueur une loi de séparation de l'Etat et de l'Eglise luthérienne naguère officielle. Même si la France est seule à défendre la laïcité et le concept de service public, cela ne prouve pas qu'elle ait tort. Le droit n'a pas à avaliser les situations de fait, surtout en matière constitutionnelle.

#### La fraternité.

Le troisième principe de la laïcité est la Fraternité républicaine, qui consiste à mettre en avant ce qui unit et non ce qui divise. Il s'agit de délier pour unir, c'est-à-dire de former une communauté d'hommes libres, libérés de leurs origines communautaires ou religieuses, libres dans leurs choix de croyances et de styles de vie.

La laïcité retrouve donc la devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité. Ce n'est pas un cadre juridique vide. C'est un idéal positif.

Le discours convenu (et intéressé) sur la « perte du sens » dont serait responsable la laïcité est particulièrement malhonnête. Il a pour but non avoué mais clair de réintroduire les religions dans l'espace public. La laïcité n'est pas une option spirituelle parmi d'autres : elle est la condition nécessaire de la coexistence égalitaire de toutes les religions, et de la « non-croyance », qui de fait est dans nos pays occidentaux la conception dominante.

### II. Le dispositif juridique de la laïcité

Distinguons les cinq figures du rapport du religieux au politique.

**1. La théocratie.** La parole de « Dieu » définit tous les rapports sociaux ; elle commande la politique, et cela peut aboutir à des massacres, tels que ceux rapportés dans la Bible sur « ordre » de Yawhé, donné à Moïse.

**2. La monarchie de droit divin,** dont un exemple extrême fut Louis XIV. Le roi est le « ministre de Dieu sur terre » (Bossuet) et n'a de compte à rendre qu'à lui, et non au peuple. « César » est le symbole du pouvoir politique de domination. Le sacre religieux du souverain correspond à un échange de services entre pouvoirs temporel et religieux qui se soutiennent mutuellement.

**3. La religion d'Etat.** C'est la situation en Grande-Bretagne. Mme Thatcher avait institué la prière dans les écoles publiques, ce qui est une violation des droits des non-croyants.

**4. Le concordat.** Il y a indépendance du politique et du religieux mais l'Etat signe des accords avec une ou plusieurs religions (de ce fait dominantes) leur permettant d'intervenir dans la sphère publique.

**5. La laïcité.** Elle implique la séparation de « Dieu » et de « Marianne » (qui représente le peuple souverain), inscrite dans la Constitution (et donc au-dessus des lois). La religion est une affaire « privée », ce qui ne la limite pas à « l'individuel » mais lui laisse une dimension « collective ». Il ne faut pas confondre ce qui est public, c'est-à-dire commun à tous avec ce qui est privé, c'est-à-dire, est, soit individuel, soit « commun à beaucoup ».

On ne peut nier ni supprimer l'histoire qui laisse en France une place importante à la religion catholique. Il faut néanmoins travailler (et c'est le rôle d'un militantisme réellement laïque) à la suppression de survivances juridiques dépassées et religieusement marquées. Par exemple, ce n'est qu'en 1982 que la notion de « chef de famille », homme ayant autorité sur son épouse, fut supprimée du code civil. Cette domination est inscrite dans la Genèse et dans d'autres textes religieux.

On notera que les religions s'opposent systématiquement à certaines évolutions juridiques telles que le PACS, le droit à l'IVG, l'euthanasie. Il y a là de vrais combats laïques à mener, tout à fait nécessaires.

### III. Questions vives de la laïcité

**1. Les « droits culturels » et le « différentialisme ».** Les communautés ne devraient pas être sujet de droit. Par exemple, au titre du respect des cultures, certains en viennent à accepter l'excision pratiquée en France par certaines communautés africaines.

Or la loi républicaine a valeur émancipatrice. Elle doit permettre aux Français d'origine étrangère et aux immigrés de vivre les éléments réellement positifs de leurs cultures d'origine et de rejeter les autres. De même dans les « affaires de foulards islamiques », il est établi par de nombreux témoignages que l'interdiction du foulard dans les écoles publiques libère d'une emprise familiale les jeunes filles qui seraient, autrement, astreintes à le porter. A qui reconnaissons-nous la liberté ? Reconnaissons-nous aux individus la liberté de s'affranchir des contraintes de leurs communautés d'origine, ou bien aux communautés celle d'imposer leurs règles et d'enfermer les individus ?

L'école laïque a un rôle essentiel à jouer.

Celui de libérer des contraintes familiales et donc de permettre une ouverture d'esprit. Si le foulard islamique est imposé en famille et dans la rue, il n'en est que plus important de l'interdire à l'école.

Le terme de « culture » est ambigu. La culture comporte des éléments de patrimoine, philosophiques, artistiques, spirituels, et des traditions de domination, par exemple des hommes sur les femmes. Il n'y a pas lieu de tout conserver.

**2. Enseignement et culture religieuse.** Deux écueils sont à éviter : le prosélytisme religieux et l'oubli pur et simple.

Ainsi, même si « Les Pensées » de Pascal sont d'inspiration religieuse, on peut étudier ce texte sans pour autant se convertir au christianisme. Le débat qu'il présente sur la « grâce » (c'est-à-dire sur l'importance des « œuvres » par rapport à la « foi ») peut être relu dans la perspective de l'action morale, et donc dans une perspective laïque.

La culture, même d'origine religieuse, doit faire l'objet d'une réappropriation critique. L'inculture religieuse des élèves ne doit pas être un prétexte à la réintroduction de cours de religion. Il faut informer des faits religieux objectivement, sans masquer l'Inquisition au profit du message d'amour religieux.

La pensée unique, c'est-à-dire l'idéologie ultralibérale, n'hésite pas à associer la pensée socialiste du XIX<sup>e</sup> siècle, celle de Karl Marx, par exemple, à ses trahisons stalinienne. Par contre, elle admet avec Jean-Marie Lustiger que le christianisme a été l'inventeur des Droits de l'Homme (même s'il a fallu vingt siècles pour que cela se sache), mais « oublie » l'Inquisition.

Il ne faut pas plus juger Jésus-Christ sur Torquemada que Karl Marx sur Staline.

**3. L'ultralibéralisme infiltre l'école laïque.** La pénétration à l'école de l'idéologie ultralibérale est tous les jours plus visible, avec la complicité du ministère. L'association ATTAC a dénoncé à juste titre les « jeux boursiers » introduits par le CIC avec la collaboration de certains rectorats. On pourrait citer d'autres exemples.

**4. La question sociale.** On citera le mot de Jaurès : « Pour être laïque, la République doit être sociale. »

Dans les débuts du capitalisme, en l'absence de droits sociaux, le chômage et les conditions de vie des ouvriers étaient traités comme de « bonnes œuvres ». Or on assiste à un retour du traitement caritatif du chômage. ●

## LA FRACTURE RÉPUBLICAINE

J.-P. Chevènement  
à Marseille et La Ciotat

**A** l'invitation du Comité Laïcité République, Jean-Pierre Chevènement s'est rendu le 15 janvier à Marseille et à La Ciotat pour une journée consacrée à la défense des valeurs républicaines.

Devant plusieurs centaines de personnes dans le Théâtre de La Ciotat, Jean-Pierre Chevènement a souligné la nécessité de resourcer la vie politique à ses fondements républicains. La dimension sociale devant prendre toute sa place dans une politique républicaine, la journée avait été ouverte par la visite d'une entreprise d'insertion « territoire » dans les quartiers nord de Marseille. Le CLR a profité de cette journée pour annoncer officiellement la création d'un comité Bouches-du-Rhône.

En clôture de la réunion publique à La Ciotat, Patrick Kessel, Président du CLR, a estimé qu'en sept ans on était passé de la fracture sociale à la fracture républicaine. Sur tous les sujets : la politique, l'économie, le social, la culture et même le sociétal, ce sont les principes fondateurs de la citoyenneté qui se trouvent désormais remis en question. Il importe donc que la liberté de conscience, l'égalité des droits, la solidarité, la laïcité soient clairement identifiées et défendues à l'occasion des prochaines échéances nationales. C'est le sens de la présence de Jean-Pierre Chevènement à cette journée dans une région où les questions de la République se conjuguent au quotidien.

## LA RÉPUBLIQUE, COMMUNAUTARISMES, MONDIALISATION

Une réunion publique  
à Niort avec la Libre Pensée

**C**e thème a été traité et longuement débattu le 14 janvier par le Président du CLR lors d'une réunion à Niort, en réponse à une invitation de la Libre Pensée.

Cette réunion, centrée sur l'unité républicaine, la démocratie et la laïcité contre l'éclatement communautaire du cadre républicain a été l'occasion d'une mobilisation critique à l'égard de la Charte des langues minoritaires. Un appel, auquel ont souscrit plusieurs milliers de personnes, a été lancé.